

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 20 JUIN 2017

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

M. Bastien RECHER à Mme Martine DEBIEUVRE

M. Philippe DUCLOUX à M. François VAUGLIN

Excusés

Mme Delphine TERLIZZI

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

M. Eric GARANDEAU

A 19h15, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Bonsoir. Bienvenu à toutes et à tous dans cette nouvelle séance du Conseil d'arrondissement. En cette période de forte chaleur, je voudrais vous informer qu'un comité de pilotage « Mairie exemplaire » s'est tenu cet après-midi. En effet, la Mairie du 11^e arrondissement est très engagée sur les questions environnementales. A cette occasion, j'ai indiqué mon souhait que l'ensemble des élus et des cadres de cette mairie se sentent libres de ne mettre ni veste ni cravate, même pour le Conseil d'arrondissement, en cas de canicule. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Mme Dominique KIELEMOËS comme secrétaire de séance.

M. Philippe DUCLOUX m'a donné son pouvoir, et M. Bastien RECHER a donné pouvoir à Mme Martine DEBIEUVRE. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2017

M. le Maire : « Nous avons diffusé le procès-verbal de la séance du 22 mai 2017. Y a-t-il des observations ? Non. Il est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LA PETITE ENFANCE

M. le Maire : « Nous abordons notre traditionnelle communication sur la petite enfance qui nous permet de faire le point sur les dossiers importants. Je profite de l'occasion pour informer le public que l'espace d'accueil pour les demandeurs de logements et de places en crèche vient d'être inauguré au rez-de-chaussée de la mairie. Les agents étaient auparavant séparés dans des espaces différents et les files d'attente se formaient davantage dans un guichet plutôt qu'un autre. La mutualisation des services permet maintenant un meilleur fonctionnement, notamment grâce à la mise en place de rendez-vous au Relais Information Logement et Habitat, améliorant ainsi les conditions d'accueil pour les habitants et le personnel de la mairie, qui se retrouve devant des usagers moins stressés. Je passe la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour la communication. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire, chers collègues. M. le Maire a souhaité que, comme l'année dernière, nous fassions une communication sur l'accueil de la petite enfance dans notre arrondissement.

Les familles domiciliées dans le 11^e arrondissement enregistrent près de 2.000 naissances par an. Répondre à leurs attentes est alors un véritable défi. L'équipe municipale poursuit un effort

déterminé et constant en travaillant au développement des modes de garde, au premier rang desquels l'ouverture de nouvelles places en crèches, tout en attribuant de façon toujours plus juste et transparente les places du parc existant, et en continuant à informer et orienter au mieux les familles de notre arrondissement.

I) Ouvrir de nouveaux établissements et entretenir ceux qui existent

A) Créer 400 nouvelles places en crèche dans le 11^e arrondissement d'ici 2020

Nous offrons aujourd'hui 2.310 berceaux au total dans les établissements d'accueil de la petite enfance de notre arrondissement. Ils se répartissent en :

- 1.679 berceaux dans les établissements municipaux ;
- 631 berceaux dans les établissements associatifs, subventionnés par la Ville de Paris.

Ils sont installés dans 29 établissements municipaux (5 haltes-garderies, 22 crèches collectives et 2 crèches familiales) et 21 établissements associatifs.

Depuis le début de la mandature, 4 établissements ont été ouverts :

- 2 établissements associatifs :
 - une crèche collective de 40 places, située au 8-10 impasse Saint Sébastien, ouverte en septembre 2014 et gérée par l'association ONCP (Œuvres Nouvelles des Crèches Parisiennes).
 - une transformation, en septembre 2016, de la halte-garderie portée par l'association « Mosaïque, l'atelier des enfants » en établissement multi-accueil associatif de 24 places au 59 rue Saint Sébastien/21 rue Folie Méricourt.
- 2 établissements municipaux :
 - une crèche collective municipale de 66 places a ouvert au 61 boulevard de Charonne en septembre 2016, gérée par le prestataire la Maison Bleue.
 - une crèche collective municipale de 72 places a ouvert au 19 Villa Marcès, au sein de l'îlot Bréguet, en mars 2017. Elle est gérée par le prestataire Les Petits Chaperons Rouges.

Par ailleurs, 8 établissements sont en projet :

- 2 multi-accueils municipaux :
 - Un multi-accueil municipal au 12 rue de l'Asile Popincourt (25 places) dont l'ouverture est programmée pour janvier 2019.
 - Un multi-accueil municipal au 106 avenue de la République (44 places) dont l'ouverture est programmée pour janvier 2020.
- 6 projets associatifs :
 - 2 projets sont portés par l'association Crescendo : un multi-accueil au 38 rue Basfroi (45 places) dont l'ouverture est prévue en octobre 2018, et un multi-accueil au 36 rue Spinoza (42 places) dont l'ouverture est prévue pour avril 2019.
 - 2 projets sont portés par l'association La Maison du Kangourou : une mini-crèche au 226 boulevard Voltaire (12 places) dont l'ouverture est prévue en septembre 2018, et un multi-accueil au 25 rue Léon Frot (une quarantaine de places) dont l'ouverture est prévue pour septembre 2018.

- L'association ABC Puériculture prévoit d'ouvrir un multi-accueil de 75 berceaux au 38 rue Sedaine pour l'été 2019.
- Le Palais de la femme (gérée par l'Armée du Salut) prévoit l'ouverture d'un multi-accueil d'une quarantaine de places pour l'été 2019 dans ses locaux du 94 rue de Charonne.

Pour être totalement complète sur ce sujet, je tiens à vous signaler la vitalité de l'offre privée puisque, depuis le début de la mandature, 14 établissements privés ont ouverts (dont 13 micro-crèches, un multi-accueil et une crèche collective) portant le nombre de places créées de cette façon à 190 places depuis avril 2014.

Alors que l'objectif de la mandature est de créer 400 places d'ici 2020, le bilan d'étape nous permet de constater que 187 places municipales ou associatives ont été créées à ce jour portant le total à 377 places, si on ajoute aux places municipales ou associatives, les places créées dans le parc privé.

B) Entretien des établissements de petite enfance du 11^e

491.320 € de crédits d'investissements d'intérêt local ont été consacrés à l'entretien des établissements d'accueil de la petite enfance dans le 11^e arrondissement, illustrant la volonté de la Maire de Paris de faire de l'accueil de la petite enfance une priorité. Ces crédits ont permis le financement de travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement mais aussi d'opérations de rénovation de bâti.

Parmi les opérations importantes réalisées, peuvent être citées :

- la rénovation du réseau d'alimentation d'eau potable pour la crèche 108/110 rue Saint-Maur,
- la modernisation du système de monte-plats en faveur de la crèche 16 cité Beauharnais,
- la rénovation de l'étanchéité de la toiture de la crèche 25 rue Godefroy Cavaignac.

Afin de renforcer la sécurisation des crèches, les travaux de déploiement de visiophones et de pose de films opacifiants se sont poursuivis ces derniers mois.

Le vote, lors de l'édition 2015 du Budget Participatif, ouvert aux idées des habitants, a permis que soient retenus dans les projets élus « 100.000 euros d'équipements supplémentaires pour les établissements de petite enfance » de l'arrondissement. Des crédits à hauteur de 80.625 € ont été dépensés en vue de financer des structures motrices, des activités ludiques, des tapis intérieurs de protection au sein des crèches municipales de l'arrondissement. Un jardin pédagogique et un abri de jardin ont également pu être mis en place dans ce cadre au sein de la crèche du 117 avenue Philippe Auguste.

II) Attribuer les places en crèches municipales de manière toujours plus juste et plus transparente

J'en arrive à présent à la présentation des travaux de la commission d'attribution dont le Maire a décidé de me déléguer la présidence à la suite de son élection.

Cette commission réunit les directrices des crèches municipales et associatives, les coordinatrices de crèche, les assistantes sociales du Service d'Agrément et d'Accompagnement des Assistant(e)s Maternel(le)s, les services de la Mairie ainsi que les médecins de la Protection Maternelle Infantile (PMI) qui participent aux réunions autant que de besoin afin d'apporter leur regard de professionnel.

Les réunions de la commission ont lieu plusieurs fois par an. Leur fréquence est liée au nombre de places libérées. La date des commissions est ainsi fixée à la demande des directrices de crèches lorsque des places se libèrent dans leur établissement.

En 2016, la commission s'est réunie à quatre reprises. La principale commission d'attribution, celle du mois de mai, a permis d'attribuer 536 places et de faire des propositions à 611 enfants, en y intégrant les attributions effectuées à la suite de refus par les familles pour les établissements proposés. A la commission de septembre, ce sont plus de 200 places supplémentaires que nous avons pu attribuer.

En tout, en ajoutant les attributions lors des autres commissions, nous avons ainsi pu offrir un mode de garde dans les crèches municipales à 958 enfants, nombre supérieur à ceux de 2015, 2014 et 2013 où respectivement 815, 744 et 798 places avaient pu être attribuées. Il est à noter qu'au total, 1082 propositions d'attributions ont été faites, dont 124 (soit 11%) ont fait l'objet de refus.

A cela s'ajoutent les admissions dans les haltes-garderies (environ 50 places pour des familles ayant un besoin en temps partiel) et dans les crèches associatives (environ 200 places chaque année).

Ce sont donc plus de 1.200 demandes pour lesquelles une solution de garde dans un établissement d'accueil collectif a été trouvée en 2016. Cette donnée est à mettre en relation avec les 2.051 dossiers examinés lors de ces commissions.

Au total, les admissions en crèches municipales collectives et familiales auront permis de :

- proposer une solution à environ 53 % des demandes,
- apporter une solution à environ 47% des demandes, certaines familles refusant la solution que nous leur proposons.

En ajoutant les places du secteur associatif, c'est approximativement 58% de la demande qui a été couverte en 2016 par un accueil dans un mode de garde collectif municipal ou associatif.

Parce que les attentes légitimes des habitants de l'arrondissement nous invitent à franchir une nouvelle étape pour améliorer la compréhension de la procédure d'attribution des places en crèche et pour simplifier les démarches, le Maire a signé fin 2016, avec 10 maires d'arrondissement parisiens, la charte « Priorité Transparence », issue d'une réflexion inter-arrondissements portée par Mme Nawel OUMER, Conseillère de Paris en charge de la petite enfance auprès de la Maire de Paris. L'un des principaux objectifs de la charte est de « *garantir l'accès à tous les parents souhaitant bénéficier d'une place en crèche, à une information transparente sur le fonctionnement de la procédure d'attribution, notamment aux critères prioritaires retenus dans l'arrondissement* ».

Dans cette volonté de renforcer la transparence, d'assurer une meilleure équité des attributions, ainsi que de simplifier le travail des commissions d'attribution des places en crèches, nous avons décidé que soit expérimenté depuis mai 2017 un mécanisme de cotation, en appui au travail de la commission d'attribution des places en crèches du 11^e arrondissement. En d'autres termes,

chaque demandeur d'une place en crèche se voit désormais attribuer un certain nombre de points, à partir d'une grille qui présente trois grandes familles de critères : situation professionnelle des parents, tranche de revenus de la famille, et situation sociale et familiale. Les critères retenus et leur pondération ont fait l'objet d'un travail associant l'ensemble des acteurs de la petite enfance du 11^e arrondissement à partir des critères déjà susceptibles d'être renseignés au sein de l'application SIPE (Système d'Information de Petite Enfance).

La grille de cotation est connue de tous, de manière équitable et objective. En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, les commissions d'attributions des places en crèche statuent sur la base de la cotation des dossiers.

Le pourcentage encourageant d'attributions évoqué précédemment et le renforcement de la transparence via le mécanisme de cotation ne doivent cependant pas masquer le fait que de trop nombreuses familles sont, à l'issue de chaque commission, toujours en recherche d'un mode de garde. Au-delà de l'effort de création de places qui se poursuit, il nous apparaît important de poursuivre le développement de l'information sur les autres solutions qui peuvent être proposées aux parents.

III) Mieux informer et orienter les familles du 11^e arrondissement

Chaque 1^{er} jeudi du mois a lieu une réunion, que nous appelons les « Jeudis du RIF », qui présente les différents modes de garde disponibles sur l'arrondissement. Outre la Mairie, y participent une directrice de crèche, un représentant du Service d'accompagnement et d'agrément des assistant(e)s maternel(le)s, ainsi que le service « Faire garder mon enfant à Paris » qui apporte des renseignements sur la garde à domicile. Chaque mois, entre une cinquantaine et un peu plus d'une centaine de parents et futurs parents participent à cette réunion.

Afin d'aider les familles à trouver un mode de garde, à l'issue de chaque « Jeudi du RIF », est mis en place depuis début 2016, un nouveau temps de rencontre entre les parents : un espace est laissé à disposition des parents et futurs parents afin qu'ils puissent discuter entre eux, échanger leurs coordonnées et leurs idées en matière de mode de garde, et notamment envisager un partage d'auxiliaire parentale pour leurs enfants.

Ce travail vient en appui de l'accueil quotidien des familles par les conseillères du Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie. En 2016, le service a reçu 10.895 visites : 5.812 visites étaient liées à la petite enfance dont 1.726 étaient consacrées à une inscription sur le logiciel SIPE (Système Informatique de la Petite Enfance) qui gère les demandes de places en crèche.

Les agents du Relais Informations Familles (RIF) sont depuis quelques semaines amenés à travailler en plus grande proximité avec leurs collègues du Relais Informations Logement et Habitat. En effet, ces deux services ont été rapprochés afin de renforcer la qualité du premier accueil de l'utilisateur, tant par une salle d'attente plus adaptée que par le développement d'un accueil mobile, d'un guichet visant à traiter les formalités rapides, et par l'ajout de nouveaux bureaux. Ce rapprochement doit permettre d'améliorer le confort et de renforcer la polyvalence au sein des équipes afin de diminuer l'attente des usagers.

Je tiens à remercier infiniment les agents du RIF pour leur dévouement, parce qu'ils assurent ce service avec beaucoup d'efficacité et d'humanité pour accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde adapté à leurs situations.

En outre, en novembre 2016, les 59 membres des nouveaux Conseils des parents Nord et Sud du 11^e arrondissement ont été élus. Cette instance créée en 2010 est désormais bien installée dans le 11^e arrondissement. Elle nous permet d'avoir des échanges réguliers avec les parents sur leurs attentes, tant pour les établissements que pour l'environnement dans lequel ils se trouvent. Le Conseil des parents est en outre chaque année l'occasion d'échanger sur la définition du programme de l'édition annuelle du Forum de la Petite Enfance.

Organisé pour la première fois en juin 2015, le Forum de la Petite Enfance s'est à nouveau déroulé en 2017, le 24 mai après-midi à la Mairie du 11^e, en partenariat avec les acteurs concernés de l'arrondissement. Ce rendez-vous permet d'informer les parents et futurs parents sur les modes de gardes et l'éveil de leurs enfants, et de trouver des solutions adaptées à leurs besoins. 15 stands d'informations sur les modes de garde étaient tenus dans la cour de la mairie par les différents acteurs de l'arrondissement : RIF, crèches municipales, crèches associatives, crèches privées, services d'accompagnement et d'agrément des assistants maternels et familiaux, et le service « Faire garder mon enfant à Paris ». Ont également été organisés un speed-dating entre parents sur les modes de garde, une bourse aux vêtements en lien avec l'association La Petite Rockette, un atelier à destination des parents animé par l'association l'École des Parents, et des activités pour les tout-petits dans la cour (ateliers signes avec bébé, jardinage, lecture et théâtre de papier), suivis d'un spectacle pour enfants en fin d'après-midi. Le petit bus d'ABC Puériculture, qui va à la rencontre des auxiliaires parentales et des assistantes maternelles de l'arrondissement en proposant aux enfants dont elles ont la garde des activités, des jeux et des échanges, stationnait exceptionnellement sur le parvis de la mairie.

Pour conclure, je voudrais encore une fois remercier tous les professionnels de la petite enfance de notre arrondissement, les responsables d'établissements, les agents de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance, les médecins de la PMI, les agents du RIF, qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire de nos établissements d'accueil des lieux d'épanouissement des tout petits, particulièrement prisés des familles.

Je voudrais également souligner l'importance du rôle joué par M. Julien KEIME, Directeur Général Adjoint des Services, qui est un collaborateur d'une efficacité absolue. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Nous nous associons à ces remerciements adressés par Mme Dominique KIELEMOËS. La communication que vous venez de présenter montre la cohérence et l'ambition de notre action en matière de petite enfance. Elle montre également l'étendue des besoins et nous nous attelons à les satisfaire de la meilleure manière possible. M. Michel BILIS souhaite intervenir. »

M. BILIS : « Merci Mme Dominique KIELEMOËS pour ce rapport. Disposons-nous du chiffre du taux de l'impossibilité d'admission en crèche pour 2016 ? Et éventuellement l'évolution de ce taux sur les deux-trois dernières années ? »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT souhaite également intervenir. »

M. LEFORT : « Je remercie Mme Dominique KIELEMOËS pour cette présentation de l'offre en faveur de la petite enfance dans le 11^e arrondissement. Il faut bien prendre conscience que la problématique des crèches est extrêmement complexe : elles sont à la fois peu nombreuses, chères pour la collectivité, et elles demandent du foncier. Nous pouvons aussi souligner que, dans le 11^e arrondissement (vous l'avez d'ailleurs évoqué), 4 demandes sur 10 ne sont pas satisfaites. Cela constitue un véritable problème pour certaines familles où l'un des deux conjoints doit

provisoirement sacrifier son emploi afin de garder eux-mêmes leur enfant. Ce problème mérite une attention toute particulière de la part de l'ensemble des élus de notre arrondissement.

Cette problématique soulève deux sujets pouvant faire l'objet d'une attention plus assidue de la part des élus de la majorité :

- La fermeture imprévisible de certaines crèches suite à l'indisponibilité d'auxiliaires de puériculture (grève, maladie) :

Un nombre minimum de personnes est requis pour maintenir le service, et l'absence de l'une d'elles peut conduire à devoir fermer la crèche. Les parents sont alors avertis à la dernière minute, posant des problèmes pour la plupart d'entre eux car ils ne peuvent pas s'organiser dans un délai aussi court. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. L'une des solutions pourrait être la mutualisation des auxiliaires qui seraient disponibles ailleurs, ou qui y seraient en surnombre (même si ce cas est rare), ou bien la mise en place d'une structure qui comporterait, comme dans l'Education Nationale, des réservistes qui pourraient combler un manque et viendraient à la dernière minute.

Nous avons également proposé l'idée d'une hotline pour les crèches, comme elle existe dans le 9^e arrondissement : les parents qui auraient un besoin ponctuel d'un service de garde d'enfant pourraient appeler ce numéro de téléphone pour connaître les places de crèches disponibles ponctuellement. Les élus Les Républicains du 11^e arrondissement avaient proposé ce vœu en début de mandature mais vous ne l'avez pas retenu.

Ceci est un premier point d'amélioration du système de l'offre des crèches : il vise à atténuer les difficultés vécues par des parents salariés, créées par un manque de souplesse et de réactivité de la part du système.

- La manière d'attribuer les places en crèches :

Vous avez indiqué qu'un certain nombre de critères et de cotations allaient être mis en œuvre. Il me semble que certaines places en crèche sont notamment attribuées à des chômeurs de longue durée. On comprend que soit attribuée une place à un chômeur de courte durée : dans le cas où il trouverait du travail, il ne faut pas qu'il soit gêné par le fait de devoir garder son enfant. C'est tout à fait normal. Mais on connaît aussi très bien les difficultés que peuvent éprouver les chômeurs de longue durée pour se réinsérer. Il pourrait y avoir un traitement plus adapté de façon à ce que les places de crèche de ces personnes puissent être données à d'autres, tout en s'assurant que ces personnes, qui sont chez elles la plupart de leurs journées, puissent s'organiser lorsqu'elles cherchent ponctuellement du travail. Les places de crèches seraient ainsi affectées aux personnes qui en ont réellement besoin.

Voilà quelques idées pour améliorer le système d'affectation des places de crèche dans le 11^e arrondissement. Nous sommes bien entendu à l'écoute de vos réactions sur ces propositions. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier Mme Dominique KIELEMOËS pour sa présentation. Je voudrais nous féliciter collectivement, la majorité municipale, car cette présentation indique que nous mettons en œuvre ce pour quoi nous avons été élus. Nous avons été élus en disant aux habitants du 11^e arrondissement que nous ouvririons 400 places en crèche pendant la mandature. A mi-mandat, nous sommes conformes à nos prévisions et cela me paraît très important.

Avant de poser ma question, je voudrais réagir aux propos de M. Jacques LEFORT. Les enfants ne sont pas des objets que l'on peut laisser. Je vous assure que lorsqu'on en a, on s'y attache. On a donc un peu de mal à les laisser pour quelques jours ou une semaine à des gens que l'on ne connaît pas. Quand on reprend le travail, c'est un déchirement de laisser un bébé de 3 ou 6 mois à la crèche. Il y a donc un temps de préparation d'une semaine environ durant lequel on rencontre et on passe du temps avec les auxiliaires de puériculture pour permettre au bébé d'appréhender son nouvel espace. En effet, on ne laisse pas un bébé à n'importe qui, n'importe où, n'importe quand, en appelant une hotline le matin pour le laisser une heure plus tard. Ce n'est pas possible car ce sont des enfants, des êtres humains.

Sur les chômeurs de longue durée, vous nous dites qu'il n'y a aucun espoir pour eux et qu'en plus, ils ont du mal à se réinsérer. Donc, on peut les laisser en tête-à-tête avec leur enfant. Dans ce cas, personne ne s'insère, c'est certain. Ce n'est pas sérieux. Nous préférons faire des choses plus simples, plus coûteuses, plus ambitieuses, c'est-à-dire construire toujours plus de places en crèche pour répondre aux besoins.

Malgré tout, j'ai une question pour ma chère collègue. Dans les places que nous avons ouvertes depuis le début de la mandature, je note qu'il n'y a pas de crèche municipale *stricto sensu*, c'est-à-dire animée par du personnel de la Ville de Paris. J'aimerais savoir s'il s'agit d'un choix politique, auquel cas je le réproverais car je suis attaché au développement du service public. Je pense que les personnels sous statut municipal sont mieux à même de répondre à nos demandes. Par contre, si c'est le fait du hasard, cela voudrait-il dire que nous aurons des crèches municipales avec des personnels sous statut pour les prochains équipements qui vont s'ouvrir ? »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais donc passer la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour apporter des réponses. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Je suis ravie que vous ayez posé des questions car je pensais que cette communication vous paraîtrait longue et que les chiffres tomberaient aux oubliettes. Mais beaucoup d'entre vous m'ont en fait écoutée et cela me fait plaisir.

M. Michel BILIS, environ 40% des familles n'obtiennent pas de places en crèche. Nous savons que nous avons une marge de progression. Mais l'ouverture d'une crèche municipale, qu'elle soit gérée directement ou en délégation de service public, nécessite du foncier, ce dont nous manquons beaucoup dans le 11^e arrondissement. Cependant nous avons pu ouvrir deux crèches importantes, de 66 berceaux boulevard de Charonne et de 72 berceaux rue Breguet, grâce à une vaste opération de rénovation du tissu urbain.

M. Jacques LEFORT, je vous ferai la même réponse. Nous sommes tous d'accord qu'il y a un manque de places. Il faut quand même constater que le fait de créer des places en crèches encourage la demande, ce qui est tout à fait légitime mais augmente ainsi le pourcentage du nombre de demandes par rapport au nombre de places créées. Plus on crée de crèches, plus la demande augmente. Mais il est évident que si l'on réussissait à ouvrir suffisamment de crèches pour accueillir 100% des enfants des familles qui en font la demande, le problème serait résolu.

Le droit de grève est un droit constitutionnel. Les parents sont prévenus 24 heures, parfois 48 heures en amont, par la Direction des Familles et de la Petite Enfance par sms d'un mouvement de grève au sein de leur établissement. En général, les directrices peuvent prévenir les familles la veille au soir que des difficultés toucheront une ou plusieurs sections, voire l'ensemble de la crèche, selon le nombre de grévistes. Mais les parents sont prévenus. Je ne peux que reprendre les arguments de M. Adrien TIBERTI : le concept de crèche repose sur un véritable projet

pédagogique. Il ne s'agit pas d'une garderie ou d'une consigne. Ces arguments ont effectivement été échangés en début de mandature lorsque la Maire du 9^e arrondissement a lancé cette idée de hotline. Peut-être que Mme Nawel OUMER pourra nous en dire davantage, mais je ne sais pas si cette expérience est positive ou non. J'ai cru comprendre qu'elle n'était pas aussi positive que cela, mais j'avoue que je ne connais pas de faits concrets.

La grille de cotation répond à votre question sur l'attribution des places à des chômeurs ou à un couple dont l'un des conjoints serait au chômage de longue durée :

- le couple dont les deux membres sont en activité se voit attribuer 4 points
- le couple dont l'un des membres est en activité a 1,5 point
- le couple dont aucun membre n'est en activité a 1 point

Il y a donc bien des différenciations entre les situations. Et là aussi, je ne peux que reprendre l'argument de M. TIBERTI : parfois, souvent même, nous privilégions l'intérêt de l'enfant. Nous attribuons une place en crèche à un enfant lorsque nous savons pertinemment que son développement (psychologique, psychomoteur,...) sera bien évidemment supérieur dans une crèche plutôt qu'à la maison, laissé en tête à tête avec ses parents qui peuvent parfois connaître des difficultés familiales.

Pour répondre à M. TIBERTI, deux crèches ont ouvert sur le boulevard de Charonne et dans l'îlot Breguet : l'une a été attribuée à La Maison Bleue, et l'autre aux Petits Chaperons Rouges. Nous avons déjà échangés ces arguments, le principal étant les horaires d'ouverture élargies, qui répondent aux besoins de la population du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces réponses. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Suite à votre réponse, je constate que la grille de cotation prend en effet en compte le fait que les parents travaillent ou pas. C'est une manière de répondre à ma remarque sur le fait que des personnes au chômage pourraient être moins prioritaires que des personnes en activité. Il n'y avait absolument aucune malignité de ma part dans le fait de considérer que des personnes au chômage pouvaient aussi prendre un peu de temps pour s'occuper de leurs enfants. Je note qu'il y a aussi des critères d'attribution en fonction de l'appréciation du cadre familial eu égard à sa capacité de favoriser l'épanouissement de l'enfant. Cela me paraît un bon moyen de temporiser une application purement mathématique de ces grilles de cotation.

Je crois qu'une des solutions consisterait aussi à utiliser un volet de nounous de substitution. La Mairie pourrait identifier les personnes qui ne seraient pas en totale charge d'enfants comme des nounous qui pourraient s'occuper de 5 enfants mais qui n'en ont que 4 à charge. Quand un chômeur de moyenne ou longue durée retrouve un emploi, il faut que l'enfant puisse bénéficier d'une place, moyennant tout un parcours initiatique si nécessaire, pour qu'il se retrouve dans de bonnes mains, en toute sérénité. Pouvoir introduire ainsi une forme de souplesse dans ces mécanismes pourrait être une façon de dégager un volet supplémentaire de places volantes, et permettre ainsi à des parents de s'occuper de leur enfant lorsqu'ils sont au chômage, et de trouver une place en crèche lorsqu'ils ont la chance de retrouver un emploi. Je vous soumetts ces quelques idées que nous pourrions aborder lors de prochains débats.

Je ne reviendrai pas sur le trait d'humour de M. Adrien TIBERTI concernant le fait que les enfants ne sont pas des objets et que c'est la larme à l'œil qu'on les dépose tous les matins dans leur crèche. Je vous reconnais bien là : vous êtes un jeune père. Il faut bien évidemment prendre en considération toutes ces demandes. Mais dans le 9^e arrondissement, lorsqu'un jeune parent

connaît une véritable difficulté et que son enfant doit être gardé, il appelle la hotline pour pouvoir le déposer. Même si ponctuellement il y a un petit déchirement, cela va l'aider à assurer ses cours d'Histoire s'il est professeur d'Histoire ou toute autre responsabilité professionnelle.

Je souhaite conclure en indiquant que la problématique des familles est particulièrement difficile dans le 11^e. L'arrondissement perd des enfants à cause d'un certain nombre de critères, mais aussi parce que lorsqu'un jeune couple a la chance d'avoir un enfant supplémentaire, il lui faut parfois une chambre supplémentaire. Une chambre de 10 m² coûte en moyenne 70.000/80.000 € dans le 11^e arrondissement. C'est très cher et ces couples sont alors conduits à quitter l'arrondissement. Cela a notamment pour conséquence la fermeture de certaines classes dans des écoles. La dynamique que l'on pourrait mettre en œuvre pour assouplir la garde des enfants et la vie quotidienne des familles sera un élément très positif pour notre arrondissement et il en a besoin. Merci. »

M. le Maire : « Je redonne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « M. LEFORT, pour votre information, les assistantes maternelles agréées par la Mairie sont extrêmement encadrées. Avant d'obtenir leur agrément, leur logement est visité, les conditions dans lesquels seront les enfants sont examinées. Tout cela est très encadré. Elles ont au maximum 3 ou 4 enfants, selon leur logement et les conditions d'accueil. Vous pouvez parler de manque de souplesse. Mais l'assistante maternelle joue un rôle : elle accueille des enfants de différents âges pour ne pas avoir de charges de travail trop lourdes, elle connaît les familles, elle garde généralement un enfant supplémentaire. Il n'est pas facile de trouver une assistante maternelle agréée, ce n'est pas une nounou que l'on trouve au coin de la rue.

Effectivement, des couples quittent Paris, à cause du logement sans doute, mais pas à cause de l'accueil de leurs enfants. En 2001, Paris était le dernier département en nombre de places de crèche. Depuis 2014, il est devenu le premier. Ce n'est donc pas l'accueil de la petite enfance qui fait fuir les familles du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Nous avons la chance d'avoir Mme Nawel OUMER qui a la délégation de la petite enfance auprès de la Maire de Paris. Elle va pouvoir compléter les informations avec une dimension parisienne. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Je ne voudrais pas allonger ces débats qui ne sont pas inutiles. La place des familles est un sujet important et une priorité dans la politique parisienne de la Maire de Paris. L'objectif ambitieux est de créer 5000 nouvelles places d'accueil dans les établissements de la petite enfance pour la mandature 2014-2020.

Je voudrais corriger un constat que vous dressiez dans l'une de vos interventions : nous comptons à Paris plus de 35.000 places qui accueillent 39.000 enfants, soit plus de la moitié des enfants parisiens de moins de 3 ans. Pas des enfants demandeurs d'une place, mais de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans à Paris. Cela signifie que nous accueillons déjà dans nos établissements 50% des enfants de moins de 3 ans à Paris. Donc on peut avoir localement, et dans certains arrondissements, une différence de la demande, selon les années, et l'année de naissance de l'enfant concerné. Mais globalement, c'est en cela que nous sommes actuellement le premier département en France en capacité d'accueil. Le budget de fonctionnement s'élève à 500 millions d'euros par an, ce qui est très conséquent et démontre l'engagement de la Ville de Paris sur le sujet.

L'engagement ne porte pas seulement sur le plan quantitatif, mais aussi sur le plan qualitatif. Cela vous a été rappelé sur les précédentes interventions. Nous avons le meilleur taux de professionnels en France : 99 % de nos agents et des personnes s'occupant des enfants et intervenant dans les établissements sont qualifiés au sens de la réglementation. On aborde l'accueil des enfants comme un accueil qui s'inscrit dans un parcours éducatif. Vous aurez pris connaissance de la « Stratégie parisienne pour l'enfance » qui a été construite et présentée par Mme Dominique VERSINI, où nous travaillons sur l'élaboration d'un projet pour les enfants de 0-6 ans, de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école, pour que toutes les interventions apportées à cette période extraordinaire de la vie des enfants puisse être accompagnées, non seulement dans les moyens permettant aux parents de trouver une solution, mais également sur le plan de l'intérêt supérieur de l'enfant afin de le faire grandir dans un environnement riche. La culture française a évolué : on ne fait plus une intervention de soins mais une intervention éducative auprès des très jeunes enfants.

Je voulais vous donner ce cadre pour vous dire que ce que vous décrivez n'est pas exactement conforme à la réalité. Je trouve que les termes ont été parfois très maladroits dans votre intervention. Mais j'entends aussi le souci de pouvoir apporter une réponse à chaque parent qui exprime un besoin en matière d'accueil des enfants et c'est la raison pour laquelle nous avons lancé un chantier pour une meilleure connaissance de l'accueil individuel. Les haltes-garderies permettent d'accueillir dans un temps plus restreint (quelques heures le matin ou l'après-midi, plusieurs fois dans la semaine). On travaille pour que les parents aient l'offre la plus large possible qui corresponde à des besoins spécifiques.

L'effort que nous déployons aujourd'hui répond aux familles. M. le Maire le rappelait tout à l'heure, tout le travail effectué à destination des familles permet de conforter l'idée que la politique que nous menons est la bonne car, contrairement à ce que vous affirmiez, nous n'avons pas perdu de familles. Au contraire, nous avons regagné 15.000 familles à Paris sur les dix dernières années, grâce à cette politique sur la petite enfance, mais aussi à la politique sur le logement et autres politiques prioritaires. En tout cas, nous n'avons pas perdu de familles à Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ce rappel fixant le cadre plus général, plus parisien, de cette politique qui nous conduit à toujours rechercher ce triptyque : augmentation du nombre de places - équité dans les attributions - qualité de l'accueil. Cette prestation est essentielle car il s'agit de confier son enfant. Nous ne pouvons donc pas faire preuve d'amateurisme en la matière.

Concernant les demandes d'urgence, le dispositif existe et permet aux familles qui connaissent un problème ponctuel de trouver d'urgence une place dans une des crèches ouvertes. Ce dispositif existe sur tout Paris. Nous essayons donc de gérer les problèmes de la meilleure manière possible tout en ayant en tête cette qualité de l'accueil.

Nous avons instauré la cotation et elle commence à fonctionner. Pour l'instant, il s'agit d'un guide pour la commission d'attribution. Je rappelle que des élus de la majorité et de l'opposition sont présents dans cette commission. Ce guide permet d'avoir un traitement équitable grâce à une grille de critères qui prend en compte par exemple le fait que les parents travaillent ou pas, comme cela a été évoqué.

Je souhaite rappeler que 377 nouvelles places ont été créées depuis le début de la mandature, alors que nous nous étions engagés à en faire 400 d'ici 2020. Nous sommes donc largement en ligne avec l'engagement que nous avons pris avec les Parisiens. Nous n'allons pas nous arrêter à ces 377 places, nous poursuivons notre action avec 8 nouveaux établissements en projet. 280

places supplémentaires seront alors créées, portant le nombre total de places créées depuis le début de la mandature à environ 650. Ce chiffre est bien supérieur à notre objectif et nous nous en réjouissons.

Pour vous montrer que nous avons toujours le souci d'améliorer la qualité de l'accueil et le service rendu aux usagers, je vous indique qu'un nouveau service innovant sera inauguré dans une crèche du 11^e arrondissement, une « soirée pyjama » pour les enfants, de 19h à 22h30. En amenant leurs enfants en début de soirée à la crèche, ils les laissent aux mains de professionnels. Les enfants bénéficieront d'une soirée ludique et leurs parents pourront revenir les chercher en fin de soirée. Organisée ponctuellement, cela permettra aux parents de profiter de temps en temps d'une soirée pour eux seuls, et d'aller au cinéma ou au restaurant. Au vu des retours des parents inscrits, ce service rencontre pleinement une attente de nos concitoyens.

Merci à tous. Bravo à Mme Dominique KIELEMOËS et M. Julien KEIME pour ce travail, ainsi qu'à tous les services qui les accompagnent pour réaliser ce travail essentiel. Nous continuerons à nous mobiliser tant que des demandes ne sont pas satisfaites. »

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. Le Maire : « Nous en venons à la communication sur les projets du Conseil départemental. Comme vous le savez, certaines délibérations ne relèvent pas du Conseil d'arrondissement mais du Conseil de Paris en formation de conseil départemental. J'informe donc le Conseil d'arrondissement de deux délibérations qui nous importent et qui seront proposées au vote du prochain Conseil de Paris :

- **2017 DASES 69-G** *Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint Bernard (11^e)*
- **2017 DASES 211-G** *Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe (11^e)*

CREATION D'UN KIOSQUE A LIRE : MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL

11201720 Création d'un kiosque à lire - Mise à disposition à titre gratuit d'un local dans le square des Jardiniers, situé au 2 passage Dumas (11^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association du Quartier Saint Bernard

M. Le Maire : « Je vais passer la parole à Mme Joëlle MOREL pour présenter la création d'un kiosque à lire au sein du square des Jardiniers. Une convention avec mise à disposition est proposée à l'Association du Quartier Saint Bernard qui compte déjà à son actif une expérience très positive. Nous allons donc lui en proposer une deuxième. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Même si les jeunes de l'association sont déjà repartis, leur présence parmi l'assemblée a montré leur impatience pour ce projet. L'objet de cette délibération

est la création d'un kiosque à lire, qui est un local mis à disposition à titre gratuit pour promouvoir les livres. Ce kiosque est installé dans le square des Jardiniers, 2 passage Dumas. Ce kiosque a une petite superficie (2,37 m²) car il était prévu à l'origine pour l'accueil et la surveillance du jardin. Ce local était inutilisé depuis plusieurs années.

Je vous propose la signature d'une convention avec l'Association du Quartier Saint Bernard pour promouvoir l'activité de lecture et organiser des animations. Les jeunes qui étaient présents parmi nous en début de conseil attendent avec impatience la signature de cette convention car ils vont mener un chantier de rénovation dès la première quinzaine de juillet.

L'Association du Quartier Saint Bernard a déjà l'expérience de ces chantiers : deux chantiers ont déjà été menés, l'un au square Louis Majorelle, l'autre au square Raoul Nordling, pour un kiosque à lire (qui fonctionne depuis un an) et un kiosque de réparation de vélos. Ce troisième kiosque sera donc rénové par les jeunes.

Je voudrais également saluer le collectif Guénot, appelé « Les P'tits Voisins », qui intervient essentiellement sur la végétalisation des rues autour des squares, mais qui collabore étroitement avec l'Association du Quartier Saint Bernard et les jeunes. Les jeunes effectueront les travaux pendant la première quinzaine de juillet. Le kiosque ouvrira les après-midis, les mercredis et les week-ends pendant l'été.

Je remercie l'Association du Quartier Saint Bernard et le collectif Guénot. Je remercie également les jeunes pour leur implication citoyenne et qui contribuent au vivre ensemble du square. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Il s'agit d'un très beau projet et je vous remercie de l'avoir présenté. Je donne la parole à Mme Nawel OUMER. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Je me réjouis de ce projet car ce square est un peu en retrait par rapport au boulevard Voltaire et il n'a pas la visibilité d'un square ou d'un jardin qui donne directement sur la rue, comme le square Titon. Je me réjouis d'autant plus que cette démarche vient de l'Association du Quartier Saint Bernard dont on connaît la qualité du travail et l'implication dans la partie sud du quartier, qui n'est pas forcément fréquentée par les enfants et les familles qui vont dans ce square. Ce sont surtout des familles dont les enfants sont scolarisés dans le groupe scolaire Cité Voltaire ou Cité Souzy, ou dans les crèches environnantes, notamment celle de Beauharnais. Je trouve que cette rencontre est particulièrement bienvenue.

Vous avez déjà répondu à une partie de ma question, mais concernant l'offre précise de ce kiosque, les livres mis à disposition peuvent-ils être empruntés ? Les ateliers de lecture seront-ils organisés dans le cadre du square et sur quelles plages horaires ?

La dimension participative et intergénérationnelle m'avait également intéressée dans ce projet. Je voudrais savoir comment cet aspect allait pouvoir se mettre en œuvre. Les associations de parents d'élèves des établissements environnants ou le conseil de quartier seront-elles sollicitées ? Beaucoup de familles qui habitent au nord du boulevard Voltaire (Voltaire/Philippe Auguste/Cité Beauharnais/Léon Frot) convergent vers ce square. Je voulais savoir comment allait se traduire l'implication des riverains car cet aspect est au cœur du projet. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFOURT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « La projet va dans le bon sens. Il faut effectivement qu'on puisse développer ailleurs ce qui fonctionne déjà bien dans le square situé en face de l'Association du Quartier Saint Bernard. Le succès du kiosque construit par les jeunes de l'association repose sur le fait que ces jeunes agissaient dans leur quartier. En prenant soin de leur propre quartier, ils devenaient d'une certaine manière les gardiens de leur quartier.

Dans ce projet de construction de kiosque dans le square des Jardiniers, les jeunes viendront d'un autre quartier. Pourquoi ne pas faire appel à des jeunes de ce quartier pour mettre en œuvre ce kiosque ? Par exemple, en faisant une co-construction avec les jeunes de l'association, de façon à ce que les bandes se mélangent. Il faut que ce soient les jeunes qui fréquentent le square qui s'approprient le kiosque et en deviennent à leur tour les gardiens. Je le dis d'autant plus que l'on sait que certaines pratiques ont lieu dans le square des Jardiniers, mises en place par des jeunes ayant fait l'objet de signalements de la part des riverains. Donc, il est d'autant plus important qu'il y ait une présence bienveillante avec des jeunes du quartier autour de cet objet qu'ils construiraient de leurs propres mains, avec éventuellement l'appui de jeunes venus d'ailleurs. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Pour rassurer M. Jacques LEFORT, pour se rendre depuis l'emplacement du local de l'Association du Quartier Saint Bernard jusqu'au square des Jardiniers, il suffit de remonter la rue Chanzy et de traverser le boulevard Voltaire.

Les usagers de l'association n'habitent pas uniquement dans les quelques immeubles qui entourent le local de l'association. Sa zone d'influence est plus large. Et les jeunes qui en font partie sont aussi des usagers qui fréquentent le square des Jardiniers. Il ne s'agit donc pas de jeunes venant d'un autre quartier qui mettraient en œuvre un projet dans un square qui « n'est pas à eux ». Ce n'est pas du tout la conception du projet que l'Association du Quartier Saint Bernard souhaite construire.

Ces projets de « chantiers jeunes » sont entièrement positifs. Ils donnent l'occasion de responsabiliser des jeunes qui s'orientent vers des projets positifs de construction de nouveaux services pour les usagers de leur quartier. Mme Joëlle MOREL a eu raison de rappeler les différents chantiers jeunes déjà conduits par cette association. Chaque année, nous nous voyons afin de réfléchir sur la mise en œuvre de nouveaux chantiers jeunes, pour le bénéfice des jeunes et également de l'ensemble du quartier. »

Mme MOREL : « Je souhaite préciser que l'Association du Quartier Sant Bernard a fait attention à cette question. Elle a travaillé aussi avec des jeunes qui habitent autour du square des Jardiniers.

Il y a un an, j'ai demandé aux jeunes de l'association de me faire une visite du quartier et ils m'ont spontanément emmenée au square des Jardiniers. Il fait donc bien partie de leur quartier, comme le square Majorelle et le square Nordling.

La promotion des activités de lecture va être diverse et variée. D'ailleurs, il y a un petit jardin partagé avec les écoles dans le square des Jardiniers. Un travail peut donc se mettre en place avec elles. »

M. le Maire : « Merci à l'association pour ce beau projet, pour les jeunes et pour nos quartiers. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Attractivité et Emploi

2017 DAE 64 Subventions et cotisation (1.699.500 euros), conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

V11201718 Vœu relatif au soutien aux structures d'accompagnement ou de financement de porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social (déposé en séance)

M. le Maire : « Mme Mercedes ZUNIGA et M. Jean-Pierre CORSIA vont co-rapporter cette délibération. Nous avons également rédigé un vœu que je propose au Conseil d'arrondissement, selon la procédure prévue à l'article 22 de notre règlement intérieur, afin de soutenir ces associations de manière plus ambitieuse. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une délibération qui va permettre de soutenir des activités d'économie sociale et solidaire. Elles ont un statut particulier car elles sont soit des CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi), soit des couveuses d'entreprises, soit des structures d'accompagnement comme les boutiques de gestion d'accompagnement à la création d'entreprise. Elles ciblent donc des publics un peu particuliers, plutôt fragiles, ou des publics qui permettent de faire de l'utilité sociale dans l'activité économique.

La délibération porte sur 17 activités dont 3 dans le 11^e arrondissement :

Port Parallèle est une structure d'accompagnement et d'émergence d'entreprises. Il s'agit d'une CAE où les salariés sont des indépendants qui sont accompagnés dans cette structure pour porter leur projet et le développer. Il vous est proposé d'accorder pour 2017 une subvention de fonctionnement de 38.000 € à Port Parallèle.

Au titre des couveuses d'entreprises, la couveuse Astrolabe Conseil a objectif pour 2017 d'accompagner 30 nouveaux entrepreneurs parisiens, dont 10 bénéficiaires du RSA. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 40.000 € à la couveuse Astrolabe Conseil.

Le Groupement d'Entrepreneurs Accompagnés Individuellement (GEAI), porté par l'association Boutiques de Gestion Paris-Ile-de France (BGE PaRIF), est composé de cinq couveuses généralistes, dont l'une est située dans le 11^e arrondissement. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 171.000 € au titre de 2017 à la BGE PaRIF pour leur travail d'accompagnement des nouveaux entrepreneurs parisiens, et leurs permanences qui se tiennent parfois à la Mairie du 11^e arrondissement pour accompagner ces créateurs. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Mercedes ZUNIGA. »

Mme ZUNIGA : « Je vais ajouter quelques éléments complémentaires et présenter le vœu.

M. Jean-Pierre CORSIA a bien souligné l'importance de ces structures de promotion de l'économie sociale et solidaire. En effet, le développement de cette économie prendra de plus en plus sa place dans l'économie de demain.

Cette économie innovante est une source importante de création d'emplois car ces porteurs de projet créent leur propre emploi et embauchent d'autres personnes dès que leur entreprise se développe. Il a été évalué que plus de 2000 emplois ont été créés sur les trois structures.

Je souhaite également souligner que cette délibération prend en compte les objectifs du Contrat Ville et du Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi. Ainsi, les conventions avec ces structures fixent des objectifs précis, comme la création d'entreprises dans les quartiers Politique de la ville, et l'accompagnement de demandeurs d'emploi, parmi lesquels des bénéficiaires du RSA.

Concernant le vœu, on constate aujourd'hui que ces structures connaissent des difficultés du fait de la baisse des subventions, et de l'incertitude du renouvellement des financements de la Région Ile-de-France dans l'ensemble du secteur de l'économie sociale et solidaire. Nous avons rédigé ce vœu afin de réaffirmer notre soutien à ces structures et d'analyser les moyens qu'ils leur sont nécessaires pour leur permettre de surmonter cette baisse de subventions. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci chers collègues. Je suis content de vous écouter et d'entendre qu'il s'agit d'économie sociale et solidaire, car cela n'était pas très clair à la lecture de la délibération. Il y a un vocabulaire, que vous avez en partie repris, qui nous parle d'entrepreneurs, ce qui relève d'un autre type d'économie.

Je suis heureux que l'on puisse subventionner la création d'entreprise car cela nous permet de nous rappeler quelques éléments de la réalité de l'économie. Sans le soutien de l'Etat et des collectivités locales, il n'y a pas de développement économique. Des personnes disent, dans une place qui n'est pas la leur, que l'Etat ne peut tout faire, qu'il ne peut pas intervenir en matière d'économie ou financer les entreprises par le biais de moyens bancaires ou de subventions directes. Ces personnes racontent n'importe quoi et prolongent la crise dans laquelle nous sommes plongés depuis de longues années. J'imagine que nous allons tous voter en faveur de cette délibération. Nous pouvons nous appuyer sur cette délibération pour entretenir et se mettre d'accord sur l'idée que la création d'entreprise et le développement économique reposent sur l'aide et le soutien de l'Etat, en l'occurrence des collectivités locales.

Je suis également heureux du fait que vous ayez donné des explications sur ce vœu déposé en séance. Si j'ai bien compris, il s'adresse à la majorité de Droite, à la Région qui supprime de l'argent partout et qui fait les poches des Franciliens, puisqu'ils viennent d'annoncer la scandaleuse hausse du prix du pass Navigo. Mais du coup, je ne comprends pas à qui s'adresse véritablement le vœu car il ne s'adresse visiblement qu'à la Ville de Paris. Je ne voudrais pas que l'on se mette dans la position de demander à la Ville de compenser ce que faisait la Région avant d'avoir mené une bataille politique pour montrer à tout le monde, notamment aux Parisiens, à quel point la Région met à mal le développement économique, pour de basses raisons idéologiques. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Concernant la délibération qui consiste à donner des subventions à des structures qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, nous, les élus Les Républicains, allons la voter mais avec un point d'attention : les montants sont très importants (38.000 € pour Port Parallèle, 40.000 € pour Astrolabe Conseil, et 171.000 € pour BGE PaRIF). Il nous paraît donc

important que ces structures fassent l'objet d'une réelle évaluation annuelle dont il serait fait état par les services de la Ville auprès des maires et des conseillers d'arrondissement concernés.

Concernant le vœu, celui-ci a vocation à faire du bruit politique en expliquant que la Région se désengage d'un certain nombre de secteurs et qu'il faut que la Ville de Paris réaffirme son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette attaque est facile : dire que la Région se désengage sans rentrer dans le fond et sans expliquer pourquoi elle se désengage. Nous n'allons pas cautionner ici quelques phrases qui attaquent une politique générale qui fait l'objet de vrais débats en Conseil régional. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. M. David BELLIARD souhaite prendre la parole. »

M. BELLIARD : « Merci. Je viens de prendre connaissance de ce vœu déposé sur table. Sur le fond, il ne pose pas de difficultés majeures. Il est même intéressant que l'on puisse souligner l'importance des couveuses et des CAE qui sont des modèles innovants et intéressants pour articuler les questions d'innovation, d'entrepreneuriat, d'innovation sociale, et d'économie sociale et solidaire. Ces questions sont d'ailleurs très prisées par tout un écosystème d'entrepreneurs et d'entrepreneuses qui investissent les modalités de travail.

J'ai toutefois deux questions : quelle est l'urgence de déposer ce type de vœu sans qu'il ait été discuté au préalable ?

Si le vœu ne présente aucun problème sur le fond, il ne dit malgré tout pas grand-chose. On dit qu'on veut une compensation de la baisse des subventions de la Région Ile-de-France, qui sont une réalité et des choix politiques très préjudiciables pour le développement de l'économie sociale et solidaire et d'un autre modèle économique, que nous soutenons. Mais le vœu reste sur des généralités qui, du coup, ne posent aucun problème pour son vote. Je voudrais savoir pourquoi nous ne sommes pas allés un peu plus loin. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Mercedes ZUNIGA pour répondre. »

Mme ZUNIGA : « Pour répondre à M. Adrien TIBERTI, l'exposé des motifs affirme d'emblée dans ses premières lignes qu'il s'agit de soutenir en permanence de nouvelles économies solidaires et circulaires.

Quant au besoin d'un contrôle annuel demandé par M. LEFORT, il faut savoir que toutes les subventions annuelles proposées sont présentées avec le bilan d'activité des structures concernées. C'est le cas pour cette délibération dans laquelle vous trouverez les bilans d'activité de toutes les structures subventionnées. La Mairie de Paris fait toujours un contrôle annuel au moment de fixer les subventions de ces structures. »

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA souhaite également répondre. »

M. CORSIA : « Je voudrais répondre à M. Adrien TIBERTI sur les sociétés commerciales ou les entreprises qui ont le statut d'économie sociale et solidaire. Je voudrais faire remarquer que depuis la loi de 2014 sur la redéfinition de l'économie sociale et solidaire, les entreprises commerciales qui peuvent justifier d'une utilité sociale ont été ajoutées aux structures traditionnelles comme les coopératives, les mutuelles et les associations. Ces entreprises commerciales d'utilité sociale sont très encadrées et doivent répondre à des critères très précis : lutte contre les exclusions, accueil de publics plutôt fragiles, soutien à la transition énergétique et au développement durable. Ces trois critères permettent soit à une entreprise traditionnelle de justifier qu'elle fait également de l'utilité sociale, soit pour certaines activités de bénéficier de

L'« agrément entreprise solidaire », attribué aux entreprises pouvant se justifier de ces trois critères. C'est donc très encadré mais cela permet quand même à la nouvelle économie et à de nouvelles activités de jouer un rôle dans cette économie en permettant d'avoir une réelle utilité sociale, qu'il faut bien sûr contrôler.

Le vœu est un vœu d'alerte. Quelles que soient les réductions des financements, d'où qu'elles viennent, il faut que nous soyons alertés pour que ces activités puissent continuer à être pérennes. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'un vœu d'alerte qui s'adresse à tous les financeurs de ces structures, notamment de la BGE PaRIF, qui offre un effet de levier par rapport à chaque euro investi : quand un euro d'argent public est donnée à une structure de l'économie sociale et solidaire, comme les boutiques de gestion, le retour en investissement est finalement bien plus important car ces structures permettent de faire de l'emploi, de créer des entreprises et de permettre à des personnes de retrouver le monde du travail. C'est pourquoi il est important de les soutenir. Je pense que les baisses de subventions de la Région sont fort regrettables. Il faut que la Ville reste vigilante sur le soutien apporté à ces structures.

Nous allons passer au vote de la délibération. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu ainsi rédigé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le fort impact économique et social des structures qui accueillent, orientent et accompagnent la création d'entreprises ;

Considérant que cette nouvelle économie innovante favorise la création d'emplois, et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, avec la création de plus de 2000 emplois ou entreprises en 2016 à Paris et en Ile-de-France ;

Considérant le rôle prépondérant joué en ce sens dans le 11^e arrondissement par BGE PaRIF ;

Considérant également le travail mené par la couveuse Astrolabe Conseil et Port Parallèle ;

Considérant la réduction des subventions envisagées en 2017 et l'incertitude du renouvellement des financements découlant notamment du désengagement de la de la Région dans le secteur de l'ESS ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris réaffirme son soutien au secteur de l'ESS et aux structures d'accompagnement à la création d'entreprise, dont BGE PaRIF, Astrolabe Conseil et Port Parallèle ;
- Que la pérennisation de ces structures passe par l'attribution de moyens adaptés, permettant d'assurer une transition vers le redéploiement des activités et des financements.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? L'opposition. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

2017 DAE 209 Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires

M. Le Maire : « La délibération est relative à la mise en œuvre de projets votés au Budget participatif. Sur la demande de la Maire de Paris, le projet intitulé « Plus de commerces dans les quartiers populaires » a été doté de 2.500.000 € dans le cadre du Budget participatif. Il vise à favoriser l'implantation de commerces dans les quartiers populaires, notamment dans le quartier Politique de la ville. Nous avons pu nous apercevoir qu'un certain nombre de rues autour de Belleville sont devenues des déserts commerciaux. La Ville souhaite donc revitaliser le commerce dans tous ces quartiers, en accompagnant financièrement les bailleurs sociaux dans la rénovation, la restructuration, et la mise en accessibilité de leurs locaux dégradés situés en pied d'immeubles, ainsi qu'en accompagnant les commerçants déjà installés dans les quartiers populaires dans leurs projets d'investissement. Doté de 200.000 €, l'appel à projet « Coup de Pouce Commerce » vise à aider les commerçants pour effectuer ces travaux. Un jury sélectionnera les candidats qui auront répondu à cet appel à projets.

Mme Joëlle MOREL et M. Jacques LEFORT se sont inscrits pour prendre la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Sur le fond, cette délibération est particulièrement intéressante pour aider les quartiers Politique de la ville à installer des commerces et pour donner des aides financières à quelques commerçants.

Toutefois le groupe Europe Ecologie – Les Verts s'abstiendra ce soir car nous poserons un amendement au Conseil de Paris. En lisant le règlement du « Coup de Pouce Commerce », la composition du jury ne semble pas correspondre à la réalité des quartiers. Il serait judicieux que des structures qui interviennent, qui ont une connaissance particulière et qui vont devoir articuler leur travail sur les quartiers Politique de la ville, comme la SEMAEST et le nouveau GIE Commerce, soient partenaires de cette délibération et de ce processus de travail. Nous demanderons donc que la SEMAEST et le GIE participent au jury de « Coup de Pouce Commerce ». Je vous remercie. »

M. LEFORT : « Cette délibération pose aussi une difficulté aux élus Les Républicains du 11^e arrondissement, pour une question technique et pour un problème de fond.

Sur la question technique : il y a 200.000 € en jeu qui seront ensuite divisés en petits paquets de 10.000 €. Cette somme est trop faible pour un commerçant qui veut rendre sa boutique accessible aux personnes en situation de handicap, par exemple. Nous sommes étonnés par ce montant qui n'est pas forcément adapté à de véritables besoins que pourraient exprimer les personnes lauréates de cet appel à projet.

Le second sujet est davantage un problème de fond, et je rejoins les propos des élus Verts. Ce projet va en fait permettre de distribuer les subventions d'investissement à tel ou tel commerçant, mais selon des critères que l'on ne connaît pas encore, et qui ne seront pas forcément objectifs, qui pourraient se faire en fonction de positionnements subjectifs et s'apparenter à une forme de clientélisme. Dans cet esprit, il est précisé que « *les lauréats seront désignés à l'issue d'une sélection effectuée par un jury, dont la composition et l'organisation seront l'objet d'un arrêté municipal* ». Bref, la procédure n'est

absolument pas claire pour l'instant. De plus, on évoque l'esprit du Budget participatif : il aurait été pour le moins transparent et opérationnel que les conditions d'organisation de ce jury soient présentées dans le projet de délibération, et que des élus de l'opposition puissent intégrer ce jury. Vous savez combien nous sommes force de proposition.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Nous souhaiterions que la majorité revoie ce dispositif avec davantage de transparence, d'efficacité, et de pragmatisme afin que le dynamisme et la diversité commerciale au sein des quartiers populaires soient relancés. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER pour quelques éléments de réponses. »

Mme CHARPENTIER : « Merci M. le Maire. On voit de nombreuses boutiques fermées lorsqu'on fait le tour du quartier Politique de la ville. Ces commerces vacants donnent une mauvaise image du quartier, alors qu'il est nécessaire de créer des emplois, dans le cadre de l'économie solidaire et sociale par exemple, ou de la revitalisation du quartier. Je ne vois pas ce qui est choquant alors que des millions d'euros sont donnés sans aucunes garanties à des entrepreneurs. Il s'agit ici de projets concrets qui permettent à des personnes de créer leur commerce ou leur activité et de vendre leur production. »

M. le Maire : « Je vais me permettre de préciser les propos de Mme Isabelle CHARPENTIER. Les dizaines de millions d'euros évoqués ne proviennent pas de la Ville. Le projet présenté correspond à une demande exprimée par les Parisiens à travers le Budget participatif. Un règlement, joint au dossier qui nous a été soumis, a été rédigé par les services de la Ville. Pour informer chacune et chacun, je vais donner quelques précisions qui sont présentées dans ce règlement. Les candidats, pour pouvoir participer, doivent réunir ces critères :

- Être commerçant indépendant ou artisan dans l'un de ces secteurs :
 - commerce alimentaire (boulangerie, boucherie, traiteur, fromagerie, restauration). Les supérettes et supermarchés sont exclus de ce dispositif car ils sont plutôt facteurs de dévitalisation commerciale des quartiers. Nous le voyons bien dans l'arrondissement.
 - commerce non alimentaire (fleurs, prêt-à-porter, jouets)
 - commerces de services (cordonnerie, pressing, pharmacie, coiffure)
 - artisanat de fabrication autour de diverses matières comme les métaux, cuir, bois, verre.
- Exercer son activité dans un seul établissement. Une chaîne ne peut donc pas bénéficier de ce dispositif.
- Avoir son local situé dans un quartier populaire. Le périmètre est défini.
- Avoir un projet d'investissement pour son commerce (les exemples de travaux ont été évoqués).
- Etre inscrit à la Chambre de Commerce.

Le montant de 10.000 € est une aide qui n'a jamais eu vocation à se substituer à l'ensemble des efforts à réaliser. Je peux vous assurer que ces 10.000 € sont les bienvenus pour certains petits commerçants. Les lauréats qui recevront cette aide la considéreront comme un salutaire coup de pouce et non pas comme une mesquinerie, si je comprends bien ce qu'a voulu dire M. LEFORT.

Les critères de sélections sont donc définis dans ce règlement. Les critères d'évaluation des projets sont les suivants, par ordre décroissant d'importance :

- la cohérence globale et la qualité du projet,
- l'intégration du commerce dans la vie du quartier,
- l'impact sur la qualité de vie des habitants du quartier,
- le caractère innovant et écoresponsable du projet.

Comme nous le souhaitons, ces critères sont donc assez ouverts et élargis, tout en se concentrant sur les commerçants qui ajoutent un apport concret à leur quartier.

Le jury est notamment composé de :

- trois co-présidentes : Mme Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire, chargée de la Politique de la ville ; Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire, chargée du commerce et de l'artisanat ; Mme Pauline VERON, adjointe à la Maire, chargée du budget participatif.
- les maires des arrondissements concernés
- un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Paris Ile-de-France
- un représentant de la Chambre des Métiers et d'Artisanat de Paris.

Cette composition reste ouverte selon le règlement car pourront également être associées l'école Boule ou La Fabrique (école des métiers de la mode et de la décoration de la CCI Paris Ile-de-France) ainsi que des représentants professionnels d'aménagement de boutique. La composition et l'organisation du jury feront l'objet d'un arrêté municipal.

Il y a donc encore de la place pour que cela évolue peut-être dans le sens que vous souhaitez. Je vous propose de passer au vote. Les élus du groupe Les Républicains et du groupe Europe Ecologie-Les Verts s'abstiennent. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Affaires Scolaires

2017 DASCO 117 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020

M. le Maire : « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va présenter ce projet de délibération. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Je voudrais préciser qu'une autre délibération, 2017 DASCO 61, est relative à la Caisse des écoles du 11^e arrondissement et attribue une subvention de 4.781.812 € pour la restauration scolaire.

La gestion de la restauration scolaire a été déléguée à chacune des 20 caisses des écoles des arrondissements parisiens. A ce titre, les caisses des écoles sont notamment chargées d'organiser la production et la distribution des repas, ainsi que l'inscription, la détermination de la tranche tarifaire, la facturation et l'encaissement des contributions afférentes des usagers.

En décembre 2016, l'Exécutif parisien a confirmé son souhait de faire évoluer ce service en rénovant et en renforçant ses relations avec les caisses des écoles afin de mieux articuler les

orientations stratégiques que Paris se fixe et l'autonomie de ces établissements publics locaux. Dans ce cadre, trois axes prioritaires ont été définis :

1. Le renouvellement des principes et modalités de conventionnement et de financement au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
2. L'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels. Une mission de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les ressources humaines des caisses des écoles, lancée en mars 2017, est actuellement en cours.
3. La simplification et la modernisation du parcours usagers de l'inscription au paiement. Une expérimentation est proposée à ce titre aux maires d'arrondissement volontaires (nous en faisons partie).

Le présent projet de délibération a pour objet de fixer le cadre permettant d'élaborer à l'automne les 20 conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement et de proposer les subventions pour l'année 2018 au titre du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Par ailleurs, certaines caisses des écoles assurant la restauration de collèges (3 collèges dans le 11^e arrondissement : Lucie Aubrac, Pilâtre de Rozier, Anne Frank) relevant du Département, le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sera également saisie au cours de sa prochaine séance d'un projet de délibération 2017 DASCO 54G définissant les modalités de conventionnement et de financement du Département de Paris au titre de ce service. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire, merci Mme PRADINAS-HOFFMANN. La Maire de Paris a tenté l'année dernière de centraliser la restauration scolaire par la création d'un établissement public dédié, qu'elle substituait aux vingt caisses des écoles qui sont actuellement en charge de ce service public.

Face à l'opposition et à la mobilisation des élus Les Républicains et de parents, la Maire de Paris a finalement renoncé en décembre dernier, ou plus exactement, a décidé de reporter cette réforme à 2020. Elle a cependant annoncé une refonte plus progressive du système, articulée autour de trois axes prioritaires :

- La révision du cadre, qui lie la Mairie et les caisses des écoles par un nouveau conventionnement à partir de 2018 et qui fait l'objet de la délibération proposée aujourd'hui. Cette délibération est le cadre qui régira les relations entre la Ville et les caisses, définissant les grands objectifs et principes du service public de restauration. Mais chacune d'elles conclura en plus une convention plus personnalisée, fixant notamment le montant de la subvention annuelle perçue par la caisse.
- L'harmonisation du parcours usager, différent d'un arrondissement à l'autre, qui fait en parallèle l'objet d'un travail de réflexion par le Secrétariat général de la Ville et qui pour le moment revêt un caractère facultatif et expérimental pour les caisses des écoles volontaires.
- Une réflexion et une mission de l'Inspection générale sont en cours sur la gestion des ressources humaines au sein des caisses des écoles.

Compte tenu de l'incidence de cette refonte, notamment sur la définition des missions des caisses des écoles et sur le périmètre de délégation, et de la déclinaison des grands principes dans une convention individualisée avec chaque caisse des écoles, ainsi que les modalités de contrôle et de suivi des caisses, dans l'attente des amendements qui pourraient être déposés par le groupe Les Républicains au Conseil de Paris, nous voterons contre cette délibération. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je redonne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Je connais l'intérêt que vous avez toujours porté à la caisse des écoles et je vous en remercie. Pour l'instant, les caisses des écoles restent indépendantes. Il faut dire que les directeurs des caisses des écoles ont travaillé toute l'année avec la Mairie de Paris pour progresser sur les trois axes que vous avez décrits. Suite à ces discussions, un peu plus de justice devrait être apportée dans l'attribution des subventions. Lorsque des caisses des écoles étaient en déficit, c'était plus ou moins rattrapé par la Ville de Paris. Il y aura donc sûrement plus de transparence et d'efforts. En parallèle, l'objectif de 50 % d'alimentation bio en 2020 devrait être atteint. »

M. le Maire : « Merci. L'objectif de l'exécutif parisien et municipal d'aller vers davantage d'équité pour les usagers des caisses des écoles, c'est-à-dire les enfants qui mangent à l'école, à travers la tarification, les services offerts et la qualité. C'est ainsi qu'une première réforme a été présentée devant les maires d'arrondissement qui ont globalement approuvé l'esprit et le sens vers lequel cette réforme allait. Mais nous avons exprimé un certain nombre de réserves sur le tempo de cette réforme et l'enchaînement des différentes décisions. Il nous semblait que cela allait trop vite et sans avoir pris le recul suffisant. Pragmatique, la Maire de Paris a souhaité prendre en compte les avis exprimés par les différents maires d'arrondissement, qui sont aussi présidents des caisses des écoles, tout en gardant l'objectif d'avancer de manière plus étalée dans le temps pour se donner davantage de chances de réussir cette réforme. Lorsqu'on voit qu'il existe vingt services qui gèrent les ressources humaines dans les caisses des écoles, on peut se dire qu'il peut y avoir un gain de performance, et ce n'est pas une critique. La facture peut être *in fine* moins élevée pour les parents. A service égal, il s'agit d'une possibilité d'avoir un service plus efficace. Il est également important que les agents puissent se projeter dans des carrières qui dépassent le seul établissement dans lequel ils travaillent aujourd'hui, qui leur permettent de s'inscrire dans une carrière plus large et d'avoir des perspectives d'évolution plus importantes.

Cette réforme vise donc à sécuriser, à améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers. C'est la raison pour laquelle nous soutenons les principes de cette réforme. La délibération présentée vient poser concrètement les premiers jalons de cette mise en œuvre progressive.

Un des trois objectifs prioritaires est la simplification et la modernisation du parcours usagers de l'inscription au paiement. Une expérimentation est proposée aux maires d'arrondissement volontaires. Le 11^e arrondissement a fait acte de candidature afin de pouvoir tester cette modernisation. Il s'agit de faire en sorte que les parents puissent payer la caisse des écoles via « Facil'Familles » à partir du compte parisien unique, « Mon compte », ce qui conduirait à faire de « Facil'Familles » un élément de simplification et un outil général pour toutes les relations entre la Ville, au sens large, et ses usagers.

Je pense que les différentes positions ont été clairement exposées et comprises. Nous allons donc procéder au vote.

Qui s'abstient ? Mme Leïla DIRI. Qui est contre ? Les élus du groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Familles et Petite Enfance

2017 DFPE 84 Subvention (145.532 euros) et avenant n°1 à l'association Institutions Ganone Yad (11^e) pour la crèche collective (11^e)

2017 DFPE 90 Subventions (243.886 euros) et avenants à l'association Ozar Hatorah (13^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

M. le Maire : « Les mêmes élus s'étant inscrits sur les deux délibérations, nous ferons un débat commun aux deux projets. Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Il s'agit de voter un avenant et une subvention de 145.532 € à l'association Institutions Ganone Yad pour leur crèche collective. La convention signée avec l'association a une durée de trois ans et viendra à échéance le 31 décembre 2019. Elle insiste sur l'accueil d'enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Pour l'année 2017, il est proposé de signer un avenant à cette convention, qui fixe les subventions municipales pour l'année 2017, l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation, et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs.

L'association Ozar Hatorah a deux établissements publics de la petite enfance dans le 11^e arrondissement. Le projet est identique. La convention est signée pour 3 ans et viendra à échéance le 31 décembre 2019. La subvention est fixée à 243.886 €, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toutes les autres crèches associatives du 11^e arrondissement.

Je vais devancer les questions qui me seront posées car je pense que les interlocuteurs poseront les mêmes questions posées les années précédentes. La Mairie de Paris a effectué tout au long de l'année 2015 un audit de ses 32 établissements à caractère propre. Cet audit été fait en deux parties : l'une à l'automne 2015 et l'autre au printemps 2016. Ont été vérifiés la qualité et la cohérence du travail des équipes sur site, l'ouverture des structures tous les jours de la semaine, la domiciliation parisienne des familles, la participation des structures aux commissions d'attribution, le respect des préconisations de la PMI, le principe de laïcité, l'absence d'affiches à caractère religieux et prosélyte, ainsi que le respect de la mixité filles-garçons. Toutes ces considérations étant respectées, la Mairie de Paris n'a pas jugé nécessaire de refaire un audit :

- les conditions d'accueil des enfants respectaient les préconisations de la Mairie de Paris ;
- le projet d'accueil favorise l'éveil des enfants ;
- l'égalité des enfants dans la méthode éducative a été constatée ;
- la mixité et la laïcité ont été constatées ;
- le respect d'aboutir à 50% d'alimentation biologique en 2020 a été acceptée par ces deux associations.

Voilà ce que je peux dire en amont des questions. »

M. le Maire : « Merci. Le débat a été entamé avant même que les questions soient posées. M. Adrien TIBERTI et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF ont demandé à intervenir. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Vous avez répondu à nos questions avant qu'on ne les pose et cela prouve bien qu'il y a un problème.

De mon point de vue, le caractère non confessionnel de ces établissements n'a toujours pas été prouvé. En tout cas, leurs noms affichent leur confessionnalité. Nous n'avons jamais reçu leurs audits. Peut-être qu'on nous les fera parvenir au bout de trois ans. Au-delà de tous les détails précis que vous donnez, cela reste dans tous les cas une atteinte à la laïcité.

L'Etat et *a fortiori* les collectivités locales n'ont pas à subventionner les cultes, comme le dicte la loi de 1905. Nous subventionnons des associations qui sont des associations culturelles, c'est un fait. Les enfants en crèche n'ont pas à être dans des associations confessionnelles qui viennent, explicitement et de manière revendiquée, d'une communauté religieuse. Il aurait très simple d'organiser d'autres crèches avec d'autres noms. Tout cela pose problème. Nous refusons de voter ces subventions parce que, de notre point de vue, il y a atteinte à la laïcité. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Ces subventions sont soumises à l'approbation de notre Conseil d'arrondissement depuis plus de 20 ans. Elles ont été conventionnées sous la mandature de M. Jacques CHIRAC, peu de temps avant d'être élu Président de la République.

Comme l'a indiqué notre collègue, ces deux associations dites « à caractère propre » se revendiquent clairement confessionnelles. Une fois de plus, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ne voteront pas en faveur de ces délibérations, pour des raisons de respect concret de notre cadre de convention.

De plus, la Ville de Paris a fait de la laïcité une de ses valeurs fondamentales. Il nous semble qu'au-delà des incantations, il s'agit d'une valeur qui implique un devoir d'exemplarité. Trop souvent détournée de son sens, instrumentalisée pour stigmatiser certains croyants, la laïcité devrait plus promptement retenir notre vigilance et notre responsabilité. Si nous nous revendiquons républicains, nous ne pouvons accepter de contrevenir aux principes de neutralité comme nous le faisons avec ces associations.

En outre, nous pensons qu'en finançant des associations loubavitch ou catholiques familiales, nous favorisons le développement d'associations qui prônent des valeurs opposées à ce que nous tentons chaque jour de défendre dans ce Conseil. Je pense particulièrement au respect des droits LGBT et à l'émancipation égale des femmes et des hommes. Nous devons respecter ces valeurs à travers l'ensemble de nos politiques publiques, et d'autant plus dans le domaine de la petite enfance. L'éveil des tout-petits, leur ouverture au monde et à l'autre se jouent très tôt. Il est donc encore une fois dommage de favoriser ce repli communautaire.

Il est vrai que la Ville a écouté les revendications d'un certain nombre d'élus et a tenté d'imposer certaines règles : l'accueil des petits Parisiens sans distinction, le respect des horaires d'ouverture sur toute la semaine (notamment les vendredis après-midis), la participation aux commissions d'attribution en mairie d'arrondissement. Il me semble que l'un de ces établissements a fait particulièrement preuve de bonne volonté. Mais certaines informations font état d'un respect plutôt aléatoire de ces conventionnements. Nous avons notamment certains doutes sur l'ouverture aux enfants au-delà de leur appartenance communautaire. Même sur ce point, une réelle question se pose : quelle liberté est laissée aux parents qui se verraient attribuer une place dans une crèche confessionnelle et qui ne souhaiteraient pas participer au financement d'une

association religieuse ? Sont-ils en mesure de refuser une place tant nous savons que la demande est forte et les places encore insuffisantes ?

Nous pouvons nous poser la question en conscience et arrêter ces atermoiements qui durent depuis des années. Paris doit continuer ses efforts pour le développement des établissements d'accueil de la petite enfance et réattribuer l'ensemble de ces subventions, qui sont des subventions extrêmement conséquentes, à des crèches associatives non confessionnelles. Notre conviction est que les deniers publics doivent servir à financer des associations qui respectent la neutralité, favorisent le vivre ensemble, et respectent les valeurs de notre République. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je redonne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour d'autres éléments de réponse. »

Mme KIELEMOËS : « Je ne rentrerai pas dans ce débat républicain : faut-il subventionner les crèches à caractère confessionnel, ou en tout cas à caractère propre ? Dans ce cas-là, on pourrait aussi poser la question de l'enseignement catholique qui est largement subventionné dans ce pays. Mais ce débat dépasse largement le Conseil du 11^e arrondissement et le Conseil de Paris.

Je répondrai donc de manière simple : ces associations rendent un service aux citoyens du 11^e arrondissement. A partir du moment où elles respectent les règles qui ont été fixées par la Mairie de Paris et donnent satisfaction à l'issue de l'audit réalisé en 2015 et 2016, il est tout à fait normal qu'elles touchent des subventions, puisque toutes les autres associations qui rendent le même service à des enfants de citoyens parisiens touchent des subventions. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'un débat qui se répète. M. Adrien TIBERTI disait qu'il y avait bien un problème puisque les réponses ont été apportées avant même que les questions ne soient posées. Je ne suis pas d'accord. Tout simplement, ce même débat a lieu à chaque fois que ces subventions sont soumises à l'approbation du Conseil d'arrondissement, et nous réaffirmons à chaque fois que la qualité d'accueil des enfants dans toutes les structures financées par la Ville est la première priorité de la Ville de Paris. En l'occurrence, elle a été vérifiée à travers les audits et le dispositif évoqué par Mme Dominique KIELEMOËS. A chaque fois, nous arrivons à la même conclusion. Je vais donc vous proposer de passer au vote de la première délibération, **2017 DFPE 84 Subvention (145.532 euros) et avenant n°1 à l'association Institutions Ganone Yad (11^e) pour la crèche collective (11^e)**.

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote contre ? Les élus du groupe Communiste-Front de Gauche, et du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2017 DFPE 90 Subventions (243.886 euros) et avenants à l'association Ozar Hatorah (13^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

M. le Maire : « Le vote est identique à la délibération précédente. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Logement et Habitat / Urbanisme**2017 DLH 91 Réalisation 70 rue du Chemin Vert (11^e) d'un programme de construction neuve de 8 logements-étudiants PLUS par la RIVP**

M. le Maire : « Je vais présenter cette délibération en l'absence de M. Bastien RECHER. Nous avons repris cet immeuble situé derrière la mairie afin d'y créer une résidence étudiante. Nous en avons déjà débattu au Conseil d'arrondissement. Nous avons la possibilité d'y créer 60 logements-étudiants. Après avoir confié la réalisation de ce programme à la RIVP, le bailleur s'est rendu compte, en affinant ses études, que 8 logements supplémentaires pouvaient être créés. Cette délibération porte donc une bonne nouvelle et propose la création de 68 logements-étudiants au 70 rue du Chemin Vert. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « J'avais une question sur le coût de la rénovation. Le prix de 5.700 €/m² de surface utile me paraît en effet exorbitant. Les rénovations sont de l'ordre de 1.000 €, et les constructions neuves, de 2.000-2.500 €. Un élément de cette délibération m'aurait-il échappé ? Un coût de presque 6.000 € pour rénover des logements de petite taille me paraît surdimensionné. »

M. le Maire : « La charge foncière est incluse dans ce coût, ce qui augmente de fait la facture et fait atteindre ce montant au mètre carré. Mais il est en effet élevé. »

Ce vieux bâtiment, qui hébergeait les locaux de la PMI, a un certain caractère patrimonial et n'est absolument pas aux normes actuelles. Il présente donc une complexité assez importante sur le plan technique. Un investissement est nécessaire pour que le bâtiment soit aux normes sur le plan architectural, sécuritaire et environnemental. S'agissant d'un patrimoine de la Ville, l'argent consacré n'est pas perdu car il est destiné à valoriser le patrimoine. M. Christian SAINT-ETIENNE demande la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « On se demande simplement s'il n'y a pas des virgules qui se promènent. Vous avez dit que la charge foncière était incluse. On ne connaît pas le coût exact, on pourra peut-être nous le préciser ultérieurement. Mais cela ne nous empêchera pas de voter pour cette délibération. »

M. le Maire : « Nous allons nous en remettre à votre œil d'expert en économie. M. Bastien RECHER pourra vous apporter des précisions. Mme Isabelle CHARPENTIER souhaite prendre la parole. »

Mme CHARPENTIER : « Je voulais simplement signaler que l'un des bâtiments est complètement fermé et inaccessible car les plafonds s'écroulent. Cela explique donc la charge des réparations à effectuer dans ce bâtiment qui est inoccupable à l'heure actuelle. »

M. le Maire : « Merci. Les éléments vous ont été apportés. »

M. SAINT-ETIENNE : « Pour que vous le sachiez, cela coûte moins cher de raser et de reconstruire. Vous donnerez des explications une prochaine fois, nous n'allons pas prolonger le débat. »

M. le Maire : « Vous avez raison sur le fond, c'est moins cher, mais c'est compliqué avec 4.500-5.000 € du mètre carré à Paris. Nous restons quand même dans les mêmes gammes tarifaires. En revanche, c'est le caractère patrimonial qui empêche cette option. Nous demanderons à M. Bastien RECHER de vous apporter des précisions.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2017 DLH 140 Création d'une porte d'entrée au 40 rue Saint-Bernard (11^e) – Autorisations d'urbanisme

M. le Maire : « Ce projet est attendu depuis fort longtemps, M. Patrick BLOCHE doit en garder mémoire. Il s'agit d'un ensemble immobilier mitoyen de l'église Sainte-Marguerite, et d'un petit pavillon, où il est nécessaire de créer une porte afin d'aménager un accès direct aux locaux situés à l'arrière de l'église. Cette délibération a pour but d'autoriser la Ville à réaliser ces travaux d'aménagement pour permettre ultérieurement sa mise à disposition à une association ou pour une activité qui ne manquera pas d'être créée dans ce quartier. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Cette entrée est créée pour pouvoir « récupérer » ce pavillon, même s'il fait partie du patrimoine de la Ville depuis 1905. Jusqu'à présent, il n'était pas occupé par une quelconque activité de la Ville. Cette porte est faite pour pouvoir à terme faire un local. Ma question est simple : est-ce que le tout sera occupé par un local mis à disposition d'une association ou d'une administration de la Ville, ou sera-t-il possible de créer des logements dans ce pavillon ? Au-delà de la question technique de la porte, ma question est plus politique : que va-t-on faire de ce bâtiment ? La question se pose dans un contexte de manque de foncier disponible et de besoins importants. »

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE, qui connaît ce dossier par cœur, souhaite prendre la parole. »

M. BLOCHE : « Ce dossier a une histoire. Le pavillon dont il est question fait partie de la parcelle sur laquelle se trouve l'église Sainte-Marguerite. En fond de parcelle, des bâtiments ont été restitués au diocèse et aux curés il y a une dizaine d'années.

Le pavillon, qui donne sur la rue Saint Bernard, attenant à la crèche, a toute une histoire. Il appartient à la Ville de Paris. Il était géré par la Direction des Affaires Culturelles, plus précisément par le service des affaires culturelles. A l'époque, bien avant l'élection de M. Bertrand DELANOË en 2001, le sous-directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris s'était offert ce pavillon comme logement de fonction. La Ville a récupéré ce pavillon à son départ, mais il est resté « en jachère », inoccupé. J'ai cru comprendre que le curé de Sainte-Marguerite aurait voulu le récupérer pour des actions sociales en direction des jeunes ou pour mener des actions solidaires comme le café solidaire à Saint-Ambroise ou les petits-déjeuners Saint-Joseph.

Ce dont je me rappelle du dossier, que j'ai abandonné en 2014, c'est que le diocèse et la Ville de Paris n'ont pas pu se mettre d'accord à cause de la nécessité pour le diocèse d'acquérir le pavillon.

Je n'en sais pas plus, mais il me paraît très pertinent que ce pavillon soit occupé pour des activités d'intérêt général. Je ne sais pas si le logement est la solution adéquate car je pense qu'on pourrait mettre au maximum deux ou trois logements dans ce petit pavillon. Par contre, il y a pleins de possibilités pour faire des actions dans ce beau quartier Saint Bernard.
Je voulais simplement rappeler ce petit historique. »

M. le Maire : « Merci pour ce rappel salutaire. Dans tous les cas, un projet qui sera utile au quartier sera proposé dans ce pavillon. C'est ce qui me semble essentiel, et nous allons suivre le dossier de très près. Mme Isabelle CHARPENTIER souhaite apporter sa contribution. »

Mme CHARPENTIER : « Je ne comprends pas pourquoi cette porte serait payée par la Ville alors que le portail a été avancé par les curés de l'époque. Ce sont ces curés qui ont privatisé l'accès du pavillon. D'autre part, l'Association du quartier Saint Bernard se propose pour en faire un lieu de réinsertion de familles en difficulté. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions payer des travaux qui ont été dûment effectués par l'église Sainte Marguerite. »

M. le Maire : « S'agissant d'un local de la Ville, la Ville se charge des travaux. En l'occurrence, l'Association du quartier Saint Bernard fait partie des associations ayant des projets à cette adresse. Elle n'est pas la seule association et nous n'allons pas déterminer l'attribution de ce local au cours de cette séance. Laissons du temps aux différents projets pour se constituer et s'exprimer afin que le projet le plus utile au quartier soit mis en œuvre. Non, il ne faut pas mettre en cause les curés de Saint Marguerite. Oui, la Ville a mal géré ce local. »

M. BLOCHE : « Je ne voudrais pas que, dans le compte-rendu du Conseil d'arrondissement, on mette injustement en cause les curés de Saint Marguerite qui se sont succédés et qui ont été totalement victime de l'inaction de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris. Les curés n'ont pas du tout privatisé l'entrée. Je n'aurais pas repris la parole si un compte-rendu de ce Conseil d'arrondissement n'était pas rédigé.

Nous sommes dans une situation où l'accès doit permettre aux curés de Sainte Marguerite de se rendre à l'église et aux bâtiments du fond. Mais en l'occurrence, le pavillon sur la rue Saint Bernard est un pavillon inoccupé qui appartient à la Ville de Paris. Dans le respect de la loi 1905, la Ville de Paris entretient ce patrimoine et c'est le moins qu'elle puisse faire.

Je pointe surtout l'inaction de la Ville, et notamment celle de la Direction des affaires culturelles. Je peux en témoigner car je suis ce dossier depuis que je siége dans ce Conseil d'arrondissement, les curés de Saint Marguerite sont irréprochables. Je voulais simplement faire ce point d'ordre, en tout esprit laïque. »

M. le Maire : « Absolument, il faut dire les choses comme elles sont. Nous sommes prompts à les dénoncer quand cela se passe mal. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2017 DLH 159 Démolition d'un immeuble au 64 boulevard Richard Lenoir / 16 rue Moufle (11^e) - Autorisations d'urbanisme

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF et Mme Nicole SPINNEWEBER se sont inscrits sur cette délibération. S'agissant d'un projet d'urbanisme, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour rapporter à la place de M. RECHER. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Il s'agit de pouvoir démolir un immeuble se trouvant à l'angle du boulevard Richard Lenoir et de la rue Moufle. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure d'expropriation, lancée en 2016. Cette procédure a été mise en délibéré le mois dernier afin que la Ville de Paris puisse prendre possession de ce bâtiment à l'été 2017. Le Conseil de Paris avait émis un avis favorable en mars 2015 pour la démolition de ce bâtiment, pour deux raisons : nous sommes sur une emprise qui, dans le Plan Local d'Urbanisme, est une réserve en totalité pour la création d'un espace vert. On ne pourra finaliser ce merveilleux espace vert, qui va se créer au cœur du 11^e arrondissement et qui reliera le boulevard Voltaire au boulevard Richard Lenoir, qu'en dégageant totalement la vue côté boulevard Richard Lenoir. »

Je ne sais pas si les élus inscrits vont faire référence au devenir de la « Grosse bouteille », mais je laisse le soin à M. le Maire d'expliquer ce qui est prévu à ce sujet. Concernant l'immeuble, il va être démoli, et heureusement dans un sens. »

M. le Maire : « Merci. D'ailleurs, après le débat que nous avons eu lors du dernier Conseil d'arrondissement, un vœu a été déposé au Conseil de Paris. Ce vœu visait à prévoir un projet concerté qui permette de restaurer cette publicité géante et de continuer à exister dans notre espace public. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Vous avez en effet en partie répondu à ma question. Cette démolition concerne un bâtiment assez emblématique de l'histoire faubourienne de cet arrondissement. Le bâtiment et sa fameuse bouteille de picon rouge ont été immortalisés par Robert DOISNEAU en 1959 et en 1961. C'est un élément de poésie urbaine et de pittoresque. C'est également un témoignage d'un 11^e arrondissement qui n'a pas complètement disparu, mais d'un arrondissement populaire qui mérite que l'on s'en souvienne. »

Si à ce stade il n'est plus possible de conserver cet immeuble, qui n'a effectivement pas un immense intérêt sur le plan architectural, je regrette en revanche encore la démolition de la maison romantique de 1830 qui abritait le garage Mercedes, côté boulevard Voltaire. Mais on n'en parle plus car il est rasé.

Je ne sais pas s'il est possible de la restaurer car elle est en très mauvais état, mais dans le cas contraire il serait bien que cette « bouteille » soit dupliquée. Il y a une immense façade aveugle très laide en bordure de jardin. Il s'agit d'une propriété privée, mais ne pourrait-on pas établir une convention avec cet immeuble et y faire une œuvre ou une reproduction photographique, peut-être la plus grande de Paris. Elle témoignerait d'un des clichés les célèbres de Doisneau qui a fait le tour du monde, la fameuse Maison à la bouteille.

Je pense qu'il est important de conserver la trace de ce morceau de mémoire et d'histoire, et de valoriser cette œuvre d'art qui concerne notre arrondissement et qui constitue l'un des clichés les plus célèbres de Paris à travers le monde. Merci. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Ce projet de jardin public, dont les premières décisions de mise en réserve foncière pour la création d'un espace vert remontent à une quarantaine d'années, va enfin se concrétiser prochainement. Nous nous réjouissons tous de la création de cet espace vert de 5000 m², véritable poumon vert au cœur du 11^e arrondissement qui en manque cruellement.

Je tiens à saluer l'immense investissement sur ce projet de la part du Conseil de quartier République/Saint Ambroise, des groupes d'habitants et des associations locales. Leur investissement n'a pas été totalement récompensé puisque certaines attentes, malgré le nombre élevé de réunions de travail organisées avec les parties prenantes (vous l'avez souligné), n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Dès mars 2015, la Mairie de Paris a reçu une approbation unanime sur le principe de l'aménagement de ce terrain, incluant l'emprise du bar et de l'hôtel situé à l'angle du boulevard Richard Lenoir et de la rue Moufle. La démolition de cet ensemble immobilier répond à une volonté de privilégier le dégagement de l'espace entre le boulevard Richard Lenoir et le boulevard Voltaire. Cela permettra de mettre en valeur l'église Saint-Ambroise, l'un des rares monuments historiques inscrit à l'inventaire supplémentaire dans le 11^e arrondissement.

Beaucoup se sont émus de la disparition du petit café typique, à l'enseigne de la Grosse bouteille, et d'un hôtel de 22 chambres accueillant des personnes en difficulté, alors que l'on souhaite augmenter le nombre de logements sociaux dans l'arrondissement et que les besoins d'accueil temporaires n'ont jamais été aussi importants. Ce soir, je ne prendrai pas parti entre ces deux approches qui ont bien évidemment leur propre justification tout à fait respectable. Lors du dernier Conseil de Paris, le principe de la sauvegarde de l'emblème historique local que représente l'enseigne de la Grosse bouteille a été acté, et on peut s'en réjouir.

Je souhaiterais vous poser une question sur cette délibération et solliciter deux précisions :

- Concernant la délibération dont l'objet est d'autoriser la démolition de l'immeuble, je souhaiterais savoir quelles sont les mesures prises pour le relogement des occupants de l'hôtel, et l'état d'avancement de ce processus, sachant que la délibération de mars 2015 avait prévu un budget de 930.000 € au titre du relogement.
- Le budget de l'opération, tel qu'il figurait dans la même délibération de mars 2015, annonçait une dépossession foncière (1.438.000 €), le relogement évoqué (930.000 €), l'éviction commerciale du petit bar (406.000 €) et les frais de démolition (102.000 €), soit un total de 2.955.000 €. Vingt-sept mois plus tard, ces montants ont-ils été actualisés ?
- Pouvez-vous nous évoquer le planning actualisé des travaux et la date prévisionnelle d'ouverture du jardin ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. MIKHAÏLOFF, je pense que le débat a été épuisé par le vœu adopté lors du dernier Conseil de Paris. Ce vœu fixe le cadre. Nous allons ouvrir à la rentrée une nouvelle phase de concertation pour que le devenir de cette bouteille soit partagé le plus largement possible.

Cette nouvelle phase constitue également un élément de réponse à la question de Mme SPINNEWEBER. Dans vos propos, vous regrettez que la concertation n'ait pas été suffisante. C'est une ritournelle que nous avons pris l'habitude d'entendre sur ce projet. Pourtant, je pense qu'il s'agit du projet qui aura été le plus concerté parmi tous les projets du 11^e arrondissement sur les 5 ou 10 dernières années. Le nombre d'initiatives ont été nombreuses : réunions publiques,

conseils de quartier, réunions thématiques, interventions d'architectes (qui ont fait des propositions très structurées, versées à la concertation) dans les écoles avoisinantes pour expliquer la notion de projet urbain et les démarches d'urbanisme, visites de terrain, questionnaires, lettres d'information. Je souhaite également souligner les nombreuses initiatives du conseil de quartier, et les associations locales Carré Truillot et Agir Solidaire pour le Quartier Popincourt. Un nombre astronomique de réunions ont été organisées.

Ce projet est le plus concerté du 11^e arrondissement. On peut être en désaccord et contester des points, mais dire que le projet n'a pas été suffisamment concerté vire franchement au ridicule. Les mots ont un sens. La prise en compte de cette concertation a été totale. Tous les éléments produits par la concertation ont été consignés par écrit, versés au dossier et transmis à la paysagiste qui a conçu le projet. A partir de là, ce sont des professionnels qualifiés, les urbanistes et les paysagistes, qui définissent le projet et non pas nous, les élus, les enfants des écoles ou les conseillers de quartier. La paysagiste du projet, Mme Marie-Odile RICARD fait un travail de qualité ; elle avait déjà œuvré sur le jardin de la Folie Titon, dont chacun pourra s'accorder sur la qualité du résultat. Elle a tiré profit du travail de concertation et a fait des propositions.

Dans nos débats, nous avons tous tendance à encenser le projet tout en demandant des rajouts. Il faut se rappeler qu'il n'y a que 5600 m². C'est beaucoup pour un jardin du 11^e arrondissement, qui compte peu d'espaces verts (0,7 m² par habitant). Mais on ne peut pas tout mettre en place sur 5600 m². Je vous invite à relire le rapport de la concertation, elle inclut de longues listes de demandes de projet. Nous avons incité les acteurs de la concertation à prioriser leurs demandes et ces priorisations ont bien été prises en compte dans le projet présenté.

Pardonnez-moi de prendre quelques instants pour rappeler tous ces éléments, mais il faut le dire et il faut que chacun l'intègre. On ne peut éternellement tourner en rond. Je suis prêt à entendre beaucoup de choses, mais veuillez s'il vous plaît prendre en compte le travail effectué sur cette concertation. Ne dévalorisez pas toutes ces heures passées par les acteurs de la concertation. Vous, moi ou quiconque aurait pris la plume, le projet aurait été différent. Nous, les élus, savons ce que signifie rechercher l'intérêt général, produire un projet et avoir un choix qui prend en compte l'histoire et les attentes des habitants. C'est exactement ce qu'il s'est passé sur ce projet d'espace vert et sur ce quartier.

La majorité municipale du 11^e en 1976 (qui n'était pas de notre bord) avait décidé de porter un projet d'espace vert sur l'ensemble de cette parcelle. Je pense que nous pouvons tous être fiers et soutenir ce magnifique projet que nous avons la chance de porter en héritage et de livrer aux Parisiennes et Parisiens. La séquence politique qui vient de se passer montre également l'aspiration de nos concitoyens à porter de manière constructive des projets perçus comme positifs. Sur le projet du jardin Truillot, je pense que l'on retrouve l'archétype de cette attente de nos concitoyens. Nous pouvons tous largement se retrouver sur ce beau projet.

Les travaux commencent cet été, et la livraison est prévue 20-24 mois plus tard. Nous nous retrouverons dans le cadre de cette mandature pour inaugurer le jardin Truillot et je suis certain que tout le monde sera enthousiasmé par ce beau projet. »

Mme SPINNEWEBER : « Il ne faudrait pas caricaturer ce que j'ai dit. J'ai bien reconnu qu'il y avait eu de très nombreuses réunions et de très nombreux groupes de travail. A l'époque où je n'étais pas élue, j'avais même participé à certains groupes de travail d'habitants. Je peux vous dire que des tris ont été faits parmi des attentes aussi farfelues les unes que les autres. On voulait quasiment reproduire le jardin du Luxembourg sur 5000 m² ! Il était donc évident de faire le tri.

Mais certaines décisions générales ont été prises et ne répondent pas forcément à la totalité des attentes des habitants du quartier. Et ils le disent encore. C'était tout ce que je voulais dire.

On peut quand même entendre ce que certains habitants pensent de ce projet auquel ils ont participé. Il y a eu des réunions, elles ont pris en compte beaucoup de demandes, mais le principe de faire une grande traversée assez peu végétalisée au milieu ne correspond par exemple pas à la demande d'origine des habitants. »

M. le Maire : « Quand vous dites que l'on ne peut pas installer le jardin du Luxembourg dans l'espace Truillot, vous avez entièrement raison. Oui, il y a des attentes qui ne sont pas satisfaites par le projet présenté, mais aucun projet ne pouvait satisfaire la totalité des attentes. Faut-il le regretter ? Je ne suis pas convaincu. Il est préférable d'avoir un projet cohérent, avec des choix qui viennent d'une professionnelle et qui fonctionnent d'un point de vue urbain, usages, sécurité et qualité d'accueil des usagers. Ne nous ramenez pas à la première phase de la concertation où les premières questions étaient posées. Des choix ont dû être fixés pour avancer, ils sont assumés. Une fois de plus, je vous donne rendez-vous à la livraison. Je suis sûr que vous serez la première à trouver qu'il s'agit d'un magnifique projet.

Le processus de relogement n'étant pas terminé, nous n'avons pas les chiffres définitifs des coûts de l'éviction et du relogement des habitants et des commerçants.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2017 DU 117 Cession à Elogie-SIEMP de 2 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux au 130 rue Saint-Maur (11^e)

2017 DU 162 Cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (11^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e)

M. le Maire : « Nous allons avoir un débat groupé sur deux délibérations ayant pour projet de transformer des logements préemptés en logement social. Dans la délibération 2017 DU 162, parmi les 28 lots de copropriété préemptés, 2 adresses sont situées dans le 11^e arrondissement (6 lots) : 3 rue Richard Lenoir, 90 rue de Charonne/1 impasse Charrière (2 x 2 lots). Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « En vue d'atteindre un objectif de 25 % de logements sociaux en 2025, et 30 % en 2030, l'exécutif utilise tous les leviers à la disposition afin d'accélérer la réalisation de logements sociaux, notamment par la mise en œuvre du droit de préemption urbain renforcé, votée par la majorité municipale en décembre 2014 afin de cibler 257 immeubles en copropriété au travers de 8000 logements relevant du parc social de fait.

Par ces deux projets de délibération, il s'agit de renouveler l'opération dans six arrondissements de Paris, dont le 11^e dans lequel 4 lots de copropriété préemptés par la Ville (2 logements) sont cédés à Elogie-SIEMP, et 6 lots de copropriété préemptés par la Ville (3 logements) fait l'objet d'une cession à Aximo, filiale de Paris Habitat qui a déjà été impliqué dans ce type d'opération en secteur diffus.

L'ensemble de ces lots de copropriété est cédé aux bailleurs en question pour un prix de vente de 538.413 €, avec une décote puisqu'il s'agit de réaliser des logements sociaux pour un montant de 334.463 €. Ces logements ont été achetés avant travaux sur la base d'un prix allant de 4394 €/m² à 6904 €/m², générant des décotes allant de 32 à 60 % suivant les appartements.

Comme à l'accoutumée, les préemptions dans le diffus, hormis l'objectif d'y réaliser des logements sociaux, il n'est pas précisé le type de financement : PLAI, PLUS, ou PLS, destiné aux classes moyennes.

En conséquence, comme nos votes précédents sur le projet de délibération lié à la préemption urbain renforcé qui est révélateur d'une politique de logement dogmatique, coûteuse, ne créant pas de mètre carré habitable nouveau, et déséquilibré car anti classe moyenne, nous voterons à nouveau contre ces deux délibérations. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Nous avons toujours le même débat, mais je cherche à défendre la politique de la Mairie qui consiste à faire du logement social en partant des réalités de la situation immobilière à Paris. Si nous ne faisons pas du logement social dans le diffus, nous n'atteignons pas les objectifs de production de logement social. C'est une réalité.

Vous nous avez bien souvent raconté des histoires sur les craintes des autres copropriétaires sur la valeur des appartements, sauf que vous n'avez jamais rien prouvé. Nous constatons la hausse continue des prix de l'immobilier, notamment dans notre quartier, malgré les achats dans le diffus qui ont commencé. Vous ne nous avez pas convaincu. De toute manière, notre but n'est pas de défendre le capital d'un certain nombre de personnes qui, par définition, n'ont pas de problème pour se loger.

Nous produisons du logement social dans le diffus et c'est une très bonne chose. Nous continuerons à le faire malgré vos interventions répétées. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je pense que le débat a largement eu lieu. La préemption dans le diffus constitue l'instrument le plus efficace pour créer de la vraie mixité sociale. Aucune statistique n'a démontré qu'elle entraînait une quelconque perte de valeur pour les appartements voisins. »

2017 DU 117 Cession à Elogie-SIEMP de 2 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux au 130 rue Saint-Maur (11^e)

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre la délibération 2017 DU 117 ? Les élus Les Républicains et Mme Leïla DIRI. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2017 DU 162 Cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (11^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e)

M. le Maire : « Qui vote contre la délibération 2017 DU 162 ? Les élus Les Républicains et Mme Leïla DIRI. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :

M. le Maire : « Nous arrivons au terme des délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Nous allons procéder à un vote global des projets de délibération sans interventions. »

- **2017 DAC 9** Subventions (1.108.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse
- **2017 DAC 40** Subventions (31.000 euros) et avenants avec sept structures dédiées au cirque et aux arts de la rue
- **2017 DAC 318** Subventions (1.545.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er)
- **2017 DAE 72** Subventions (697.200 euros) et conventions avec 22 organismes dans le cadre du projet "Alimentation, du gaspillage au partage", lauréat du Budget Participatif 2016
- **2017 DAE 104** Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants Voltaire et Léon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (11^e)
- **2017 DASCO 41** Caisse des Ecoles (11^e) - Subvention (225.189 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances
- **2017 DASCO 61** Caisse des écoles (11^e) - Subvention (4.781.812 euros) pour la restauration scolaire
- **2017 DASCO 20** Subventions (3.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la ville dans le 11^e arrondissement
- **2017 DDCT 46** Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (6.000 €) à 3 associations œuvrant dans le 11^e dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville
- **2017 DDCT 60** Subventions à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers Politique de la ville parisiens dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République
- **2017 DDCT 61** Subventions (646.900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers Politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2017
- **2017 DDCT 62** Subventions (251.500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers Politique de la ville
- **2017 DDCT 83** Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de 8 locaux associatifs (476.981 euros)
- **2017 DDCT 87** Subventions (20.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du Budget Participatif
- **2017 DDCT 91** Subvention (11.500 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Atouts Cours
- **2017 DDCT 25** Subventions (107.500 euros) à 28 associations et avenants à conventions pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits
- **2017 DEVE 103** Subventions (33.500 euros) à 17 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en Politique de la ville

- **2017 DEVE 122** Subventions (26.460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "Jardins partagés", dont 10.560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15.900 euros pour « Récupérateurs d'eau »
- **2017 DFPE 17** Accompagnement des séparations - Subventions (149.000 euros), conventions et avenant à convention avec 9 associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale
- **2017 DFPE 49** Subvention et convention (192.744 euros) avec l'association Solidarité Roquette (11^e) pour sa halte-garderie (11^e)
- **2017 DFPE 69** Subventions (4.389.065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2017 DFPE 190** Subventions et conventions avec 3 associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel(le)s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant(e)s
- **2017 DLH 128** Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - Création du téléservice correspondant

M. le Maire : « Qui vote pour l'ensemble de ces projets ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201713 Vœu relatif à la cité scolaire Voltaire

M. le Maire : « Le premier vœu inscrit à l'ordre du jour initial a été retiré. Nous abordons le vœu relatif à la cité scolaire Voltaire, présenté par M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Merci M. le Maire. Lors du dernier conseil d'établissement de la cité scolaire Voltaire (collège et lycée), dans lequel je représente la municipalité, Mme le Proviseur a procédé à une rétrospective des activités et des difficultés rencontrées au cours de l'année scolaire 2016-2017 qui s'achève. Mme le Proviseur a notamment fait état de la difficulté, voire de l'impossibilité d'avoir pu assurer, au cours de cette année scolaire, l'enseignement de l'espagnol en tant que langue vivante, du fait de l'absence de professeur titulaire et remplaçant. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons déposer un vœu afin que M. le Maire puisse intervenir auprès du rectorat afin d'obtenir que l'enseignement de langue vivante « espagnol », l'une des langues les plus parlées au monde, soit assuré durant toute l'année scolaire 2017-2018 dans cet établissement du 11^e arrondissement, et qu'un préjudice ne soit pas causé aux élèves qui fréquentent cet établissement. »

M. le Maire : « Merci. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va vous répondre. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Nous avons aussi été alertés en fin d'année. M. le Maire a ainsi adressé un courrier au Recteur. Mais il faut noter que le manque de professeurs d'espagnol ne facilite pas son enseignement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le vœu soulève en effet ce problème. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer avec le directeur d'académie, car ce problème n'est pas nouveau. Néanmoins, je vous remercie de le porter à nouveau par ce vœu que nous allons bien volontiers voter. Comme m'y invitait ce vœu, j'ai d'ores et déjà signé un courrier qui évoque les problèmes de la cité scolaire Voltaire, tout en les élargissant à l'ensemble des établissements scolaires du 11^e arrondissement qui connaissent malheureusement une situation similaire. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les débats de la séance du Conseil d'établissement de la Cité scolaire Voltaire (collège et lycée), tenue le 4 mai 2017, lors de laquelle il a été fait état par Mme la Proviseure de l'impossibilité d'assurer, au cours de l'année scolaire 2016-2017, l'enseignement en langue vivante : « espagnol », faute d'avoir pu disposer de professeur ;

Considérant le préjudice ainsi causé aux élèves de la Cité scolaire Voltaire ;

Sur proposition de Monsieur Michel BILIS et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement intervienne auprès du Rectorat afin d'obtenir que l'enseignement de langue vivante : « espagnol » soit assuré dans la cité scolaire Voltaire pour toute l'année scolaire 2017-2018.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201714 vœu relatif à l'avenir des activités sportives du gymnase Maurice Berlemont

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER pour présenter le vœu. »

Mme CHARPENTIER : « Je tenais à déposer ce vœu qui concerne la situation du quartier Politique de la ville et du gymnase Berlemont. Depuis des années, la situation du gymnase est très perturbée par quelques individus. Les décisions d'éviction de ces personnes ont assaini la situation. Mais d'autres décisions ont été prises, sans consulter l'Equipe de Développement Local (EDL), les associations ou moi-même, mettant en cause la politique de la ville que nous essayons de mettre en place.

Les plages horaires, qu'on qualifiait d'accès libre, étaient encadrées par des animateurs sportifs qui connaissaient très bien les jeunes et les familles. Ces plages horaires ont été réduites car les plages du lundi et du vendredi ont été supprimées. De plus, les exigences de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) ont fait en sorte que l'association Tatoosports, qui faisait pratiquer le sport à 40 filles du quartier, a dû arrêter son activité. C'est la vérité. On ne demande pas à deux bénévoles d'assumer trois autres créneaux horaires sportifs dans d'autres quartiers, cela ne me paraît pas vraisemblable.

Je trouve que c'est en contradiction avec le Contrat de ville et le projet de territoire signé. Nous redemandons l'attribution de créneaux multi-activités qui soient encadrés. J'ai dû interrompre le travail que je commençais à entreprendre avec les animateurs qui sont en place depuis des années, qui ont subi cette situation tant bien que mal, et qui ont réussi à gagner la confiance des

parents. Les parents ont d'ailleurs lancé une pétition demandant le retour des animateurs mutés d'office dans des arrondissements différents. Je prenais contact avec les parents concernés afin de voir les problématiques touchant les jeunes et les moyens d'avoir un suivi pour éviter qu'ils sombrent dans la délinquance ou dans la non-action. Cela ne veut pas dire le non-agir. On le voit bien quand on voit la rue de l'Orillon se transformer en terrain de football, depuis qu'on leur a refusé l'accès au gymnase. Je pense que ce n'est pas le meilleur endroit pour jouer au football. Les populations les plus défavorisées sont refoulées des activités sportives, entre autres.

Les animateurs qui travaillaient dans les deux gymnases Berlemont et Fontaine au Roi étaient très impliqués dans le quartier. Ils avaient fait des propositions et mis en place des actions, ce que la DJS leur a reproché. La DJS a laissé ce gymnase Berlemont dans un état lamentable (celui de Fontaine au Roi ne posait pas de problème). A l'heure actuelle, je trouve que son utilisation ne correspond pas à la diversité qui existe dans le quartier. Je préfère voir les jeunes faire une activité sportive plutôt que traîner dans le quartier où d'autres gens peuvent s'occuper d'eux. Il est plus compliqué de suivre les jeunes adolescents à l'abandon, alors que les enfants sont eux suivis par de nombreuses associations.

Les décisions, prises sans discussion préalable avec les associations du quartier, l'EDL ou moi-même, mettent en danger ces jeunes du quartier. Nous redemandons donc l'attribution de plages leur permettant d'avoir accès au gymnase. Reste à définir les conditions d'accès. Je pense que les jeunes ont des propositions à faire, il faut discuter avec eux. Des associations sont également prêtes à s'engager.

Je redemande qu'un créneau fille soit attribué de nouveau et pas à des horaires qui empêchent de jeunes ados... »

M. le Maire : « Je rappelle que la présentation d'un vœu est limitée à deux minutes. »

Mme CHARPENTIER : « Je suis d'accord, mais certaines personnes reprennent plusieurs fois la parole et cela ne dure pas deux minutes. »

M. le Maire : « Chacun prend la parole en respectant les règles du jeu. »

Mme CHARPENTIER : « Il s'agit d'un problème grave. On fait la chasse aux jeunes qui ne plaisent pas, et on laisse tranquille ceux qui sont dans les bars « bobos » et qui embêtent la population jusqu'à 2h du matin. Mais il est vrai qu'ils ne font pas partie de la même classe sociale. »

M. le Maire : « Comme je suis positif, je vais remercier Mme Isabelle CHARPENTIER d'avoir tenu des propos au sujet du gymnase Maurice Berlemont car cela nous permet d'informer l'ensemble du Conseil d'arrondissement des actions et des résultats conduits sur ce gymnase. Pour rappel, ce gymnase était le siège de nombreuses activités sans lien avec le sport. Il était l'objet d'une grande souffrance pour les agents y travaillant, à tel point qu'il n'y avait plus de roulement des agents. Ces agents avaient fini par rester à cet endroit de manière surnuméraire, car les agents qui venaient de Berlemont ne pouvaient aller ailleurs dans la Ville.

Depuis mars 2014, mon obsession est de reconquérir le gymnase Berlemont pour que la pratique du sport puisse être garantie dans cet équipement public municipal, dans des conditions de sécurité assurées pour les usagers et les personnels sportifs (personnels de la Ville et animateurs associatifs), et ainsi de redonner sa mission au service public. M. Stéphane MARTINET et Mme Liliane CAPELLE vont faire part d'éléments mis en œuvre pour produire les résultats actuels :

aucun incident n'a été recensé depuis trois/quatre mois au gymnase Berlemont. Cette situation n'a jamais eu lieu depuis sa construction. Donc, à l'heure où nous arrivons enfin à reprendre la main sur ce gymnase pour garantir le fonctionnement du service public, nous allons pouvoir rentrer dans les détails.

Je voudrais également remercier très chaleureusement M. Jean-François MARTINS et Mme Colombe BROSSEL qui ont mobilisé des moyens considérables pour que nous puissions arriver à avoir un encadrement pour obtenir ces résultats : travail avec la DJS, avec les agents, investissement dans l'équipement refait à neuf, sécurité garantie par les agents de la DPSP (Direction de la Prévention, Sécurité et Protection de la Ville de Paris) mobilisés en grand nombre pour permettre à ce gymnase de reprendre sa fonction première.

Avant que nous nous engagions dans un débat qui va rentrer dans les détails, je tenais à dire que *in fine* les usagers et les professionnels travaillant dans ce gymnase nous savent gré du travail qui a été conduit. Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Je fais habituellement des réponses très courtes mais j'ai des choses très précises à dire ce soir.

Lors de la saison 2014-2015, comme vous l'avez dit M. le Maire, le gymnase Berlemont est devenu un vrai sujet car nous avons reçu de nombreuses pétitions. Le gymnase offrait, hors créneaux scolaires, 40 heures d'animations multisports, dont 2 heures de créneaux dédiés aux seniors, et 11,5 heures de créneaux associatifs.

Depuis septembre 2015, la décision a été prise de rééquilibrer les usages de cet équipement afin de diversifier les activités sportives proposées, et de permettre à chacun (femmes, seniors, etc.) d'y pratiquer une activité.

Cette saison, le gymnase Berlemont a donc offert, hors créneaux scolaires, 25 heures d'animations multisports, dont 5,5 heures de créneaux dédiés aux seniors, et 23,5 heures de créneaux associatifs. Le volume hebdomadaire de créneaux d'accès libres et gratuits demeure supérieur à celui des créneaux associatifs. Par ailleurs, les usagers du gymnase bénéficient toujours de créneaux d'accès libre le lundi soir (16h30-20h), le vendredi soir (16h-18h) et le week-end, avec un accent mis sur les familles.

De plus, pendant les petites et les grandes vacances, la Mairie du 11^e arrondissement maintient 28 heures d'activités sportives, libres et gratuites, encadrées par les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports. En conséquence, les jeunes bénéficient toujours d'un large volume hebdomadaire d'activités sportives.

Concernant votre deuxième proposition, deux associations sont présentes à Berlemont depuis l'ouverture de l'équipement. Il s'agit de :

- La Baleine se met à l'O (badminton) :

L'association a vu son volume hebdomadaire maintenu depuis 2014. Ses tarifs sont les suivants :

- 1 créneau par semaine : 10 €/an pour les adultes, 5 €/an pour les moins de 20 ans. Donc les personnes ayant la volonté d'adhérer peuvent se le permettre. Je ne suis pas favorable à la gratuité totale dans tous les cas.
- 2 créneaux par semaine : 25 €/an pour les adultes, 15 €/an pour les moins de 20 ans.

- Kiranbo (aïkido) :

En septembre 2016, l'association s'est vue réattribuer 4 heures de créneaux hebdomadaires qu'elle avait perdus il y a plusieurs années. Beaucoup de femmes pratiquent cette activité.

Les habitants du quartier peuvent bénéficier de cours gratuits, à la seule condition qu'ils s'acquittent d'une licence fédérale (35 €/an).

Deux associations ont été positionnées à Berlemont depuis septembre 2015 :

- Le Paris Handball (handball) :

L'association a développé un projet d'initiation au handball pour les 9-13 ans.

Lors de sa prise de créneaux, nous lui avons demandé de travailler sa politique tarifaire. Ainsi, les enfants du quartier bénéficient d'un tarif à moitié prix, soit 90 € par an.

- La gym suédoise :

Le positionnement de cette structure sportive a permis de redonner une vraie place aux femmes au sein de cet équipement. 98% des pratiquants sont des femmes.

Lors de sa prise de créneaux, nous lui avons demandé de travailler sa politique tarifaire. Ainsi, le créneau 17h-18h est gratuit pour tous les usagers qui y assistent.

Les cours sur le créneau 18h-20h coûtent 180 €/an, ce qui reste abordable.

Une autre association a été positionnée à Berlemont en septembre 2016, le Paris Volley Club :

- de 18h à 20h : un créneau adolescents 14-16 ans.
- de 20h à 22h : un créneau adultes.

Le tarif tourne autour des 120 € par an.

Il y a eu deux échecs, et je prends la responsabilité du premier :

- En 2015, l'association de rugby à 7. Son créneau a ensuite été attribué à Kiranbo.
- En 2016, l'association de boxe Ed la Star. Son créneau a été attribué à Tatane.

L'association Tatane a été positionnée en avril 2017. Elle a rencontré tous les acteurs du quartier. L'implantation de cette association, reconnue de tous, vise à répondre à une demande faite par les jeunes usagers de l'équipement, à savoir disposer d'une association structurante autour de la pratique du futsal.

A ce jour, l'association développe un projet sportif, en lien avec les différents acteurs jeunesse et politique de la ville, pour une mise en route effective à partir de septembre 2017 y compris période scolaire et petites vacances.

A ce jour, toutes les associations présentes à Berlemont bénéficient directement aux habitants du quartier. Elles ont permis de diversifier la pratique sportive et diversifier les publics tout en ayant le souci d'une politique tarifaire adaptée au territoire.

M. le Maire a expliqué la problématique des animateurs. C'est bien de dire qu'ils étaient très bien mais certains ont eu subi des agressions très sévères. L'équipe d'agents techniques a été entièrement renouvelée. Composée de 12 animateurs, elle a été renouvelée et réduite à 5 animateurs sportifs afin de mieux correspondre au volume d'animations proposées.

Tous les animateurs ont été repositionnées, à l'exception de deux vacataires : l'un n'était plus vacataire de la Ville de Paris depuis novembre 2016, l'autre exerçait à temps complet une autre activité professionnelle (ascensoriste). Il est plus judicieux de libérer du temps et des créneaux pour du personnel qui ne travaille pas.

A noter enfin que le rétablissement, comme demandé dans le présent vœu, de créneaux libres le lundi soir et le vendredi soir, soit 4 heures, ne permettrait en aucun cas de réintégrer les animateurs.

Vous l'avez également dit M. le Maire, le gymnase Berlemont n'a jamais aussi bien fonctionné qu'à ce jour : depuis trois mois, aucun incident verbal ou physique lié à des conflits d'usages n'est à déplorer. L'utilisation dévoyée du gymnase (incivilités, cigarettes, nourritures) n'a plus cours. Plus personne ne fume dans le gymnase.

Afin de mieux ancrer le gymnase dans le quartier, il a été offert la possibilité à des associations d'en occuper la salle de réunion. A ce jour, trois associations sont présentes au sein de cette salle, auparavant inutilisée : Atouts cours, Quartier Libre XI et AS Francophonie.

Enfin, il est à noter que la demande des jeunes présents sur l'équipement n'est pas tant sur le volume hebdomadaire de créneaux libres, mais plutôt sur l'implantation d'une association permettant une véritable pratique du futsal. L'implantation de Tatane et le travail qui est mené avec elle visent à répondre pleinement à cette demande.

Tout cela a également été possible car d'importants travaux de rénovation, de nettoyage et de mise aux normes ont été menés, y compris la réfection de la cuisine et des douches des personnels pour qu'ils puissent avoir des lieux de vie et de travail corrects et agréables. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'associe également Mme Liliane CAPELLE et M. Stéphane MARTINET aux remerciements que j'ai exprimés à M. MARTINS et Mme BROSSEL. Ils n'ont pas ménagé leur temps et leur investissement sur ce gymnase en se rendant sur place pour discuter avec les jeunes sur plusieurs journées, soirées et week-end. M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Je trouve que le vœu présenté par Mme CHARPENTIER est intéressant car il pose une vraie question sur ce gymnase. M. le Maire, vous dites qu'il n'y a plus d'incivilités depuis quelques mois. Vous avouez en fait que vous avez mis trois ans à commencer à régler un problème. Je ne dirais pas que cela doit s'accompagner de satisfecit. Je dirais plutôt que mettre autant de temps à rendre un gymnase à ses habitants est un beau signe d'impuissance de la part de l'exécutif parisien.

Ce vœu pose en effet la question du quartier en général, même si des efforts sont heureusement faits. Ce quartier est en train de se paupériser davantage. Tous les habitants qui le peuvent le fuient du fait des incivilités, de la prostitution, et de tous ces sujets qui ne sont pas réglés dans ce quartier.

Ce que les élus communistes veulent dire, c'est que des jeunes dans ce quartier ne savent plus où aller car ils ont besoin d'espaces libres. Le fait de proposer des créneaux d'accès multisports libres le lundi ou le vendredi démontre le besoin de surfaces qui soient faciles d'accès. Ces surfaces existaient dans le 11^e arrondissement, notamment dans ce quartier comme au stade Ménilmontant sur lequel on va pourtant construire et densifier. Ces jeunes n'auront plus la même facilité pour aller se dépenser sur un terrain de sport. Ils avaient le gymnase Berlemont avec des créneaux d'accès libres, mais ce ne sera plus le cas. Il y a donc une demande de la part de ces jeunes qui ne sera effectivement plus satisfaite.

Le deuxième alinéa du vœu me paraît être une proposition intelligente.

Nous ne pouvons nous prononcer sur la troisième proposition car elle relève d'une question de ressources humaines de la Ville qui nous échappe.

Concernant la dernière proposition, il est naturel qu'on demande l'avis des habitants, mais il est aussi nécessaire d'avoir une vision globale sur les créneaux à attribuer et les associations qui sont demandeuses. De ce fait, ce point doit également relever de la politique parisienne plutôt que de s'en remettre uniquement aux désirs des habitants.

Nous nous abstenons sur ce vœu étant donné que nous ne sommes pas d'accord sur l'ensemble des alinéas. Néanmoins je pense que le fond de ce qui est exprimé a le mérite d'être entendu. »

M. le Maire : « Merci. Je suggère à tout le monde de relire la réponse longue et argumentée de Mme Liliane CAPELLE. Beaucoup d'éléments trouvent leurs réponses dans ses explications, donc nous ne reviendrons pas dessus. Nous n'allons pas non plus répondre à la provocation qui confond ce qui se passe à Berlemont avec un autre projet qui ne se trouve pas dans le même quartier, le TEP Ménilmontant. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Comme vous l'avez dit, le gymnase Berlemont est un sujet sensible depuis son ouverture, depuis plus de dix ans. Vous affirmez aujourd'hui que nous sommes dans une période plus positive depuis trois mois. On ne peut que s'en réjouir.

Toutefois, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'abstiendra car nous savons que des tensions sont encore très présentes. Nous proposons que le fonctionnement du gymnase Berlemont soit l'objet d'une rencontre toute particulière entre nous tous, lors d'une réunion mensuelle autour des grands projets afin de travailler ensemble dans une plus grande transparence. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants votera contre ce vœu pour cette raison essentielle : comme dans le vœu et dans le propos de M. LEFORT, la politique du « y'a qu'à, faut qu'on » n'a jamais réglé le moindre problème. « Y'a qu'à laisser les gymnases aux jeunes », « Y'avait qu'à régler ça en deux mois », « Cela aurait été de l'impuissance politique si vous l'avez réglé en trois ans ». C'est facile M. LEFORT, ça paye pas de mots. Les gens du quartier ne se payent pas de mots, ils se payent d'actes. Quand vous avez une situation où, excusez-moi M. le Maire, je vais rappeler à tout le monde lucidement ce dont il s'agit, ces gentils jeunes ont 40 ans et habitent à Argenteuil. Ils ont peut-être été jeunes à l'époque où Berlemont n'existait pas, à l'époque où ils ont refusé qu'on construise Berlemont à la place de ce terrain vague qui servait de terrain de sport. Ce ne sont pas des jeunes, ils ont 40 ans et habitent à Argenteuil pour une partie d'entre eux. Dans cette situation qui a duré 12 ans, qui a cristallisé un certain nombre d'opinions, ainsi qu'une économie, une industrie, des réseaux économiques, des gens qui en vivaient, qui avaient un intérêt manifeste à vivre de ce trafic. Ce sont des situations qui, si on ne veut pas tout casser M. LEFORT, si on veut trier le bon grain de l'ivraie, si on veut permettre de déconstruire ce qui ne va pas, tout en laissant la pratique sportive, tout en respectant les jeunes, tout en ne mettant pas les jeunes à la rue, tout en évitant que justement ces jeunes qui ont de la bonne volonté de faire du sport. M. MARTINET et Mme CAPELLE qui ont passé des heures là-bas ont vu des gamins qui étaient en transition entre ceux qui voulaient faire du sport, mais quand ils y venaient faire du sport dans le gymnase, ils tombaient sur les mauvaises fréquentations. Et c'est précisément en allant au gymnase qu'ils pouvaient passer de jeunes de bonne volonté qui voulaient faire du sport à potentiellement petits

délinquants, parce que c'est ça qui fréquentait le gymnase. Oui, le gymnase était un lieu qui transformait des jeunes qui voulaient faire du sport en peut-être autre chose.

Donc, il faut faire ça avec doigté. Et on n'est pas tous seuls sur cette affaire : il y a le commissariat, la DPSP. Il y a un travail plus loin effectivement sur la question de la Politique de la ville et sur la prévention. C'est le travail qu'ont mené Mme CAPELLE, M. MARTINET et le Maire du 11^e arrondissement, j'en suis témoin. Parce que si j'ai la responsabilité modeste de cet équipement au niveau central, c'est localement qu'on a réglé la situation heure par heure, créneau par créneau, gamin par gamin, et situation par situation avec le commissariat du 11^e arrondissement.

Non, je ne me satisfaisais pas d'une situation où ça fumait du cannabis, on rentrait avec le scooter, où les agents de la DJS, chère camarade communiste, vous qui défendez à chaque Conseil de Paris et à chaque Conseil d'arrondissement les agents du service public, pleuraient dans le bureau de la directrice pour quitter Berlemont. Chaque matin, ils ramassaient des excréments autour des toilettes. Pas au milieu, mais partout ! Ils ramassaient de la nourriture et des joints sur l'ensemble du gymnase. Les agents pleuraient pour partir de ce site. Vous allez me dire que les personnes voulaient rester dans cette situation ? On a été obligés de mettre des primes supplémentaires et des bonifications d'avancement pour que des candidats viennent gérer Berlemont. C'était une situation digne du service public ? Je ne le crois pas. Je crois qu'on a trouvé une solution modeste, itérative, point par point. Il n'y a pas de grands soirs, il y a des petits matins où l'on ouvrait Berlemont en propreté alors qu'il y avait eu du sport la veille, où le commissariat avait pu intervenir quand il en avait besoin. Le reste du temps, c'était de la prévention. Nos agents ont désormais des conditions de travail dignes. Alors oui, je me satisfais des petits matins plutôt que des grands soirs du « y'a qu'à, faut qu'on ».

Le deuxième élément pour lequel le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants votera contre ce vœu est une divergence fondamentale sur la politique sportive. La vocation éducative et sociale du sport est déléguée depuis une excellente ministre des sports, Mme Marie-George BUFFET, aux fédérations sportives et aux clubs qui y adhèrent. Je considère que là où l'effort éducatif et social est fait au mieux, c'est par les clubs et les associations, et pas par des éducateurs sur des créneaux libres, là où il y a l'apprentissage du bénévolat et du volontariat, la culture citoyenne, l'aide aux autres. Où fait-on de l'information ? Dans les clubs. Qui sont reconnus organismes d'éducation populaires ? Les fédérations sportives et les clubs sportifs.

J'assume donc que si on veut faire du sport un levier éducatif, alors on s'appuie sur ceux qui savent le faire, les clubs sportifs. C'est pour ça que j'ai soutenu Mme CAPELLE, M. MARTINET et M. le Maire lorsqu'ils ont proposé d'y mettre des clubs avec des projets intelligents et intéressants car ils savent faire avec une culture à la fois de professionnels diplômés et de bénévoles dévoués. Nous ne voterons ce vœu pour ces deux raisons. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous nous acheminons vers la conclusion du débat. Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER. »

Mme CHARPENTIER : « Vous avez beau dire ce que vous voulez, mais les animateurs sportifs de Berlemont pleuraient peut-être dans votre bureau parce que vous ne faisiez rien. Par contre, ils ne voulaient pas partir de Berlemont. Ils ont vécu pendant dix ans une situation innommable, et au moment où elle commence à se régler, on les vire comme des malpropres alors qu'ils connaissaient les enfants et les familles. Je trouve cela honteux de la part d'une municipalité de gauche. On ne traite pas les salariés de cette manière. Pour moi, une mutation d'office équivaut à une sanction.

Vous les avez laissés dans la difficulté avec des malfaisants pendant des années. Ils ont fait ce qu'ils ont pu. Je n'ai jamais demandé à ce que l'on fasse revenir les malfaisants. Et le fait de mettre tous les jeunes du quartier dans le même sac, je trouve cela insultant pour le quartier politique de la ville, pour les jeunes de mon quartier, pour la population qui fait acte de solidarité dans de nombreuses associations qui fonctionnent, même avec peu de moyens mais avec beaucoup de bénévolat et d'investissement. On va consulter sur la couleur des plantes qu'on va mettre sur la Place de la Nation, mais quand il s'agit du quartier politique de la ville, personne n'est consulté, surtout pas la population concernée. Je trouve cela inadmissible.

Je n'ai pas eu de réponse concernant Tatosports parce que vous ne pouviez évidemment pas en donner étant donné que les exigences de la DJS étaient impossibles à réaliser pour cette association. »

M. le Maire : « Je pense qu'il faut également « atterrir » sur le sujet de Berlemont. M. Jean-François MARTINS faisait une distinction entre les jeunes usagers que nous nous sommes employés à conserver, parce qu'ils veulent venir faire du sport - ils ont toujours trouvé la place dans Berlemont, ils continuent aujourd'hui et ils continueront demain – et les jeunes de Berlemont, qui sont ceux de 40 ans qui habitent à Argenteuil et qui étaient les têtes de réseaux. Ils « mettaient le bazar » dans le gymnase et, en même temps, entraînaient les vrais jeunes du quartier sur des pentes que personne n'approuve ici et ne peut déceimment approuver.

Après, nous sommes chacun et chacune des élu(e)s, avec un mandat qui nous a été confié par les habitants. Nous nous sommes engagés sur un certain nombre de projets en portant un certain nombre de valeur. En ce qui me concerne, je ne vois que le respect des engagements que nous avons pris et des valeurs que nous avons portées. Nous rendons à un service public sa dimension de service public, d'universalité d'accueil de l'ensemble des usagers, dans le respect de l'ordre (détails évoqués par M. MARTINS). Des agents ont également reçu des coups de barre de fer quand ils ont essayé de faire rentrer dans le rang des enfants qui faisaient n'importe quoi à l'intérieur du gymnase. On fumait, on buvait, on mangeait et on rentrait en scooter dans le gymnase. La situation était totalement anormale.

Non, cela ne s'est pas réglé d'un coup de baguette magique. Je félicite par avance l'élu qui serait capable de le faire aujourd'hui, mais je ne connais franchement pas de solution construite qui respecte le quartier, les usagers et les agents du service public. Je ne regrette pas une seule minute de l'investissement que nous avons mis sur ce projet.

Je vous propose que nous nous en tenions là pour ce soir. Chacun aura été pleinement informé de la dimension complexe de ce dossier. Je vous invite à rencontrer les associations et les usagers de ce gymnase pour discuter de ce qui s'y passait et de ce qui s'y passe aujourd'hui. Je donne la parole pour la dernière fois à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Ce n'est pas du tout pour entretenir la discussion, c'est pour avoir une précision sur un point important sur lequel il y a une divergence d'appréciation, sur le fait que les animateurs sportifs travaillant dans le gymnase Maurice Berlemont soient réintégrés. On a entendu que ces personnels auraient été mutés d'office... »

M. le Maire : « C'est faux. Il faut parler en responsabilité, et non pas de ce que l'on pense ou pense croire. Il faut parler en responsabilité de ce que nous faisons. Nous sommes comptables de nos actes. »

M. BILIS : « Excusez-moi, laissez-moi aller au bout de l'interrogation. Il est important de s'assurer que si ces personnels n'interviennent plus aujourd'hui au gymnase Maurice Berlemont, c'est à leur demande. Sinon, c'est une mutation d'office et dans ce cas, il s'agit d'une forme de sanction qui les rendrait responsable en quelque sorte du « désordre » qui a pu s'instaurer dans le gymnase.

Nous souhaitons que soit bien clarifié le fait que c'est à la demande des animateurs sportifs s'ils ne sont plus aujourd'hui au gymnase Berlemont et qu'ils n'ont pas été affectés d'office sur un autre site. »

M. le Maire : « La mutation d'office est effectivement une qualification très précise. M. Jean-François MARTINS souhaite reprendre la parole. »

M. MARTINS : « Je ne sais pas de qui parle Mme Isabelle CHARPENTIER. Si elle parle des éducateurs d'activités physiques et sportives (EAPS) de la Ville de Paris, il s'avère qu'ils ne sont pas affectés statutairement à un établissement. Ils vont donc en fonction des activités sportives. D'ailleurs ceux qui interviennent à Berlemont n'interviennent pas seulement à Berlemont. Ceux qui font les Centres Sport Découverte (CSD), dispositif de sport dans les quartiers politique de la ville, dans le 11^e arrondissement interviennent dans tout l'arrondissement. On a maintenu et renforcé ce dispositif dans les quartiers politique de la ville du 11^e arrondissement. Il permet de faire du sport dans le quartier de Belleville, notamment pendant les vacances. Nos EAPS de la filière sportive de la Ville de Paris ne sont pas affectés à un établissement, contrairement à nos agents techniques de catégorie C. Par conséquent, ils ne sont pas mutés. Ils ont un programme d'animation sportive au regard de ce qu'il y a besoin de faire comme animations sportives.

Si vous parlez des éducateurs d'associations qui intervenaient, et notamment des associations qui n'y interviennent plus, il s'agit d'un contrat de droit privé entre un éducateur et son association pour laquelle la Ville de Paris n'est responsable en rien. En l'occurrence, je pense que vous parlez des éducateurs qui ne sont pas de la Ville de Paris. »

M. le Maire : « Absolument. Les associations changent régulièrement d'établissement et cela ne pose pas de difficulté. Chacun étant informé nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les engagements pris dans le contrat de ville parisien 2015-2020, concernant l'éducation et la jeunesse ;

Considérant l'engagement de renforcer les offres d'activités et des structures de loisirs afin de garantir l'égalité d'accès à toutes et tous ;

Considérant l'engagement d'adapter les conditions d'accès, afin de prendre en compte les usages et les besoins spécifiques des habitants les plus fragilisés ;

Considérant le rôle essentiel du sport dans l'éducation ;

Considérant l'expérience des professionnels concernés, des associations et des jeunes du quartier Berlemont ;

Sur proposition de Madame Isabelle CHARPENTIER et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU :

- Que le Maire du 11^e arrondissement obtienne que les créneaux d'accès libre multi-sport du lundi et vendredi soir soient rétablis, afin que les jeunes puissent de nouveau faire valoir leurs droits d'utiliser le Gymnase Maurice Berlemont ;
- Que les associations obtenant des créneaux horaires aux gymnases Berlemont et Fontaine au Roi,

s'engagent à inscrire leurs activités dans une démarche proactive (portes ouvertes, mise en place de contextes d'interconnaissance, tarifs privilégiés voire gratuité..) pour répondre au plus près des besoins de ce quartier ;

- Que les animateurs sportifs travaillant au gymnase Maurice Berlemont soient réintégrés ;
- Que les habitant-e-s, les associations et les professionnel-le-s soient concerté-e-s concernant l'usage du Gymnase Maurice Berlemont pour permettre enfin une bonne organisation de son usage.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Communiste. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre, et du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201715 Vœu relatif au projet de nouvelles territorialisations de la DEVE

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Ce vœu a pour objet de revenir sur le regroupement des services, et en particulier sur la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). Depuis janvier, le service de la DEVE du 11^e arrondissement est regroupé avec celui du 12^e. D'autres regroupements sont aujourd'hui en cours, par exemple entre les 2^e, 3^e, 4^e et 7^e arrondissements. Ces regroupements ne sont pas concertés avec les élus. Le groupe écologiste craint que cela nuise à la bonne gestion des parcs et jardins, du fait de leur étendue et de la charge de travail. Les personnels de la DEVE qui travaillent dans les jardins sont de moins en moins nombreux et sont inquiets des réorganisations du travail.

C'est pourquoi le groupe écologiste demande :

- que soient transmises au plus vite à tous les acteurs concernés, les informations relatives aux directives qui concernent ces nouvelles territorialisations,
- que les impacts sur la charge de travail soient évalués,
- que le regroupement réalisé depuis janvier entre le 11^e et le 12^e fasse l'objet d'un retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs concernés.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Le vœu devrait rassembler une large majorité. Vous l'avez présenté en expliquant le contexte dans lequel la Ville est amenée à organiser des fusions des circonscriptions territoriales. Comme vous l'avez dit, il est important que les informations soient bien transmises, que les impacts sur le travail des agents soient évalués, et qu'un retour d'expérience puisse être fait, et c'est ce que propose votre vœu. M. Jacques LEFORT souhaite s'exprimer. »

M. LEFORT : « Ce vœu demande à la Ville de mieux s'organiser ou de mettre en place de bonnes pratiques en matière de concertation avec les mairies d'arrondissement. Je pense qu'il s'agit d'une vision très générale. Nous ne prendrons pas part à ce vote. »

M. le Maire : « Très bien. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la volonté de la ville de Paris de développer les parcs et jardins et la végétalisation au sens large à Paris ;

Considérant qu'il est en projet de modifier l'actuelle territorialisation de la DEVE entre les différents arrondissements de Paris ;

Considérant que des projets similaires sont en projet dans d'autres arrondissements ;

Considérant que le regroupement des services de la DEVE des 11^e et 12^e arrondissements est effectif depuis janvier 2017, et a entraîné le cumul de la gestion des 2 arrondissements par un seul chef de division DEVE pour les deux arrondissements ;

Considérant que cette décision a été prise sans concertation avec les mairies d'arrondissements ;

Considérant que ce regroupement peut nuire à la bonne gestion des parcs et jardins du fait de leur étendue et de la charge de travail afférente ;

Considérant la charge de travail importante des agents de la DEVE induite notamment par le budget participatif et les permis de végétalisation ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- Que soient transmises au plus vite à tous les acteurs concernés, les informations relatives aux directives qui concernent ces nouvelles territorialisations,
- Que les impacts sur la charge de travail soient évalués,
- Que le regroupement réalisé depuis janvier entre le 11^e et le 12^e fasse l'objet d'un retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs concernés.

M. le Maire : « L'opposition ne prend pas part au vote. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201716 Vœu relatif à la nécessité de nommer la nouvelle rue située entre la rue du Chemin Vert et la rue Breguet

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET présente le vœu suivant. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Avant toute chose, je tiens à rectifier une erreur dans les considérants de ce vœu car il est écrit un peu abusivement que la rue est une voie publique. En fait, il ne s'agit pas d'une voie publique, mais d'une voie privée à usage public. Cet usage public a été une demande forte de l'association ASQP (Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt) et des riverains pour permettre le passage entre les rues du Chemin Vert et Breguet. Ce droit d'usage public a d'ailleurs été contractualisé dans le règlement de copropriété, dont la Ville de Paris est d'ailleurs membre.

Cela ne change rien sur le fond du vœu, et peut-être sur sa forme, puisque, compte tenu de cette clarification sur le statut de la voie, je propose que la Mairie du 11^e arrondissement, en tant que

représentante de la Ville, demande la mise en place d'un processus participatif associant les associations, le conseil de quartier et le propriétaire pour donner symboliquement une adresse, un nom à ce passage. »

M. le Maire : « Etant donné l'heure avancée, je suggère d'éviter de l'amender en séance car ce n'est pas la Mairie du 11^e arrondissement qui représente la Ville aux assemblées générales. Si l'on se met à écrire des éléments qui ne sont pas bordés, on risque d'écrire des bêtises. Je pense que l'esprit et le texte du vœu sont très clairs. Il s'agit d'un vœu et non d'un article créateur de droit. Nous trouverons les voies et les moyens de sa mise en œuvre la plus appropriée. En effet, ce n'est pas un espace public mais un espace géré par une association foncière urbaine libre (AFUL) dans laquelle la Ville participe. Je vous propose donc de le voter en l'état et nous ferons de notre mieux pour le mettre en œuvre. »

M. JAPHET : « Nous pourrions peut-être quand même corriger le considérant en « *Considérant que cette rue est une voie privée à usage public* » ? »

M. le Maire : « Je ne sais même pas si cela est exact. Ce n'est même pas une servitude de passage public. Il y a une servitude de maintien du passage qui est versée au PLU. Je ne suis pas sûr qu'elle s'appelle, juridiquement parlant, servitude de passage public.

Evitons donc d'écrire des choses inexactes en cette heure tardive de la soirée. Nous allons voter le vœu, nous le mettrons en œuvre et je vous remercie de l'avoir proposé. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la création de la rue traversant entre la rue du Chemin Vert et la rue Breguet ;

Considérant que cette rue est une voie publique gérée par notre municipalité ;

Considérant que la Maison des pratiques artistiques amateurs qui vient d'emménager dans cette rue souhaite naturellement un nom pour son adresse ;

Considérant que le choix de ce nom pourrait être fait de manière participative avec les associations de ce quartier, particulièrement dynamiques ;

Sur proposition de Monsieur Pierre JAPHET et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie du 11^e mette en place un processus participatif associant les associations et le conseil de quartier pour choisir le nom de cette nouvelle rue.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201717 Vœu relatif à une révision du projet de pistes cyclables du boulevard Voltaire

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT présente le vœu suivant. »

M. LEFORT : « Nous avons évoqué durant ce Conseil d'arrondissement quelques projets de concertation qui auraient pu se dérouler différemment. Nous avons ici un vrai exemple d'une fausse concertation dans le 11^e arrondissement. Autant il y a un an, nous avons fait un vœu sur ces pistes cyclables du boulevard Voltaire, demandant un peu de concertation. Puis des réunions se sont déroulées au cours desquelles la Mairie a imposé un projet.

Là, nous ne demandons pas une concertation, nous demandons que la mairie revoie et revienne sur son projet, qu'elle écoute les craintes, les contraintes et les contre-propositions que les habitants, les commerçants et les élus ont fait sur ce projet, et qu'elle crée évidemment des pistes cyclables sur ce boulevard Voltaire, mais pas des pistes cyclables qui vont totalement emboliser le quartier.

Je laisse les uns et les autres lire le contenu de ce vœu qui retrace l'histoire de ce projet et la façon dont, à chaque étape de ce projet, tous les principaux usagers du boulevard Voltaire se sont retrouvés exclus des débats, pour finalement se retrouver avec un boulevard qui ressemblera à s'y méprendre au boulevard Magenta. Ce ne sera bon ni pour les riverains, ni pour les commerçants, ni pour l'Est parisien. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Votre vœu appelle une réponse qui va être un peu longue et je m'en excuse auprès de mes collègues, compte tenu de la chaleur et du fait que nous avons eu, notamment grâce à vous M. LEFORT, de nombreuses occasions de parler de ce projet en Conseil d'arrondissement. Mais ce projet est important pour l'arrondissement et il faut clarifier les choses.

A la lecture de votre vœu, ma première réaction fut de l'étonnement, pour deux raisons :

1) Un certain manque de cohérence :

Dans ce même Conseil d'arrondissement, vous avez voté, comme la majorité, l'ambitieux « Plan vélo » de la Ville de Paris qui vise à doubler la longueur des aménagements cyclables et à tripler la part modale du vélo à Paris. Vous avez affirmé à plusieurs reprises que vous étiez en faveur du développement du vélo, et vous venez même de le refaire une nouvelle fois. Peut-être un peu trop naïvement, je vous ai cru. J'ai cru que, comme notre majorité, vous étiez sincèrement pour une amélioration de l'air que nous respirons, pour un apaisement de la circulation, pour une amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes, et pour un rééquilibrage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes. D'ailleurs, lorsque le projet a pris du retard à la rentrée 2016, votre groupe politique, d'abord en la personne de M. SAINT-ETIENNE, puis en la personne de Mme SPINNEWEBER, s'est inquiété du sort de ce projet, à deux conseils d'arrondissement de suite, me demandant ici même pourquoi les travaux n'avaient pas encore commencé comme prévu à l'été 2016.

Aujourd'hui, alors même que les travaux sont enfin sur le point de commencer, vous déposez un vœu pour nous demander de tout arrêter. J'avoue avoir un peu de difficulté à vous suivre. A moins qu'il n'en aille de votre soutien au vélo comme de votre soutien au logement social : vous êtes pour, mais uniquement à condition qu'on n'en fasse pas dans le 11^e arrondissement.

2) Les considérants du vœu :

Normalement, les considérants d'un vœu servent à présenter des faits, pour justifier ou étayer le vœu. Or, vous présentez une liste de contre-vérités et d'opinions qui sont parfois un peu incohérentes. Vous ne cherchez pas à exposer des faits, vous cherchez à faire peur, quitte à raconter, pardonnez-moi, presque n'importe quoi.

En même temps, vous m'avez fourni un début d'explication lorsque vous avez dit que les vœux servaient à faire du bruit politique.

Pour répondre sur le fond et en détails, et contrairement à vous, je vais m'en tenir à la réalité et uniquement aux faits, ce qui permettra d'apporter un peu de clarté sur ce projet, et un peu plus de raison et de sérénité dans nos débats.

Concernant la réalité de cette concertation, le projet a fait l'objet d'une première consultation sur l'ensemble du Plan vélo en décembre 2014, au cours de laquelle les Parisiens ont pu plébisciter le principe d'un aménagement cyclable du boulevard Voltaire en le plaçant en tête des projets attendus. Avant même décembre 2014, la première consultation sur ce projet avait en fait eu lieu lors des élections municipales puisque ce projet figurait dans nos engagements de campagne, aussi bien de la part des élus du groupe écologiste que des autres élus de la majorité.

Après avoir fait l'objet d'études et de consultations techniques (RATP, Préfecture de police, Architectes des Bâtiments de France,...) au cours de l'année 2015, de premiers scénarios d'aménagement ont été étudiés en atelier avec les conseils de quartier et les associations de cyclistes en janvier 2016 afin de préparer la première réunion publique (février 2016), suivie d'une réunion dédiée aux associations de commerçants (mars ou avril 2016) où malheureusement une seule association a été représentée.

Parallèlement, ce projet a également été présenté lors des comités vélo locaux dans le 11^e arrondissement en septembre 2014 et en juin 2015, ainsi qu'en comités vélos parisiens en février 2016. Comme vous le savez, les travaux d'aménagement devaient démarrer à l'été 2016, donc après déjà 18 mois de consultations et de concertation avec tous les acteurs concernés.

Seulement, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire au Conseil d'arrondissement, les Pompiers de Paris ont finalement refusé le principe proposé par la Direction de la Voirie, celui d'une piste cyclable qui fasse également office de piste pompiers en cas d'incendie. Face à ce refus, il a fallu revoir le projet pour répondre à cette nouvelle exigence, tout en limitant le surcoût lié à la réalisation d'une piste pompier que l'on avait cherché à éviter.

Une fois le projet redéfini et les arbitrages budgétaires rendus, nous sommes repartis pour un nouveau cycle de concertation avec un nouvel atelier avec les conseils de quartier et les associations de cyclistes, une nouvelle réunion publique (avril), un nouveau comité vélo parisien (mars). En outre, de nouvelles exigences de la Préfecture de police sont arrivées tardivement concernant la sécurisation du site du Bataclan.

J'ai participé activement à toutes ces réunions de concertation. Vous avez-vous-même assisté à certaines d'entre elles. Pour en revenir aux considérants, je peux vous assurer qu'à aucun moment, personne n'a cherché à défendre un scénario de marquage au sol ou de piste sur trottoir à la place de la piste pompiers. Ne prenez pas les habitants pour des idiots, M. LEFORT. Tous les habitants, même ceux qui ne font pas de vélo, comprennent qu'un marquage au sol n'offre pas la sécurité nécessaire et serait rapidement rendu inopérant par du stationnement sauvage. Et qui voudrait d'une piste cyclable en plein milieu des trottoirs du boulevard Voltaire ? Sûrement pas les personnes âgées dont vous prétendez défendre la sécurité, et sûrement pas les commerçants dont vous prétendez défendre le droit de terrasse.

S'agissant de la réunion du 7 juin, nous avons uniquement invité les commerçants concernés par les premières tranches de travaux, situés de République au Bataclan. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas invité tous les commerçants. Nous leur avons remis les invitations en main

propre, et à cette occasion, nous avons pu leur présenter de nouveau le projet et expliquer le déroulement des travaux.

Comme cela a été convenu lors de cette réunion, à laquelle vous avez assisté, nous allons très prochainement aller à leur rencontre avec la Direction de la Voirie et la Direction de l'Urbanisme afin d'évoquer la question des autorisations de terrasses au terme des travaux. Nous mettrons en place le même dispositif avec les commerçants situés sur les autres tronçons, au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Voilà la réalité de la concertation sur ce projet qui s'est déroulée de septembre 2014 à juin 2017. A présent, je souhaite rétablir la réalité des impacts et des enjeux de ce projet, en commençant par la santé de nos concitoyens. Cette majorité a déclaré la guerre à la pollution de l'air car elle réduit l'espérance de vie des Parisiens et des Parisiennes. Pour cela, il n'y a pas de nombreuses solutions : il faut réduire la circulation motorisée et favoriser la transition vers des modes de transport moins polluants. En conséquence, cela passe par la réduction de la place de la voiture en ville. Nous assumons cette politique car il est de notre devoir de protéger la santé de nos concitoyens.

J'ouvre une parenthèse pour rappeler qu'une nouvelle étape va être franchie dans cette lutte contre la pollution : dès le 1^{er} juillet, les véhicules légers, les poids lourds et les véhicules utilitaires légers qui portent la vignette Crit'Air 5 ne pourront plus circuler à Paris de 8h à 20h, du lundi au vendredi.

Le deuxième enjeu est la sécurité de nos concitoyens. Réduire la place de la voiture en ville signifie également améliorer la sécurité des plus fragiles, des piétons, des enfants, des personnes âgées et des cyclistes. Or, le boulevard Voltaire est aujourd'hui l'un des axes les plus accidentogènes de Paris. Avec une file et demie de circulation dans les sections courantes, il y a des comportements de stationnement en double file et de dépassement particulièrement dangereux, notamment pour les piétons qui traversent. Si un véhicule s'arrête au passage piéton, rien n'empêche un deux-roues motorisé de le doubler et de ne pas s'arrêter au passage piéton. Les statistiques le montrent, la situation actuelle est donc extrêmement dangereuse. Je ne comprends pas que vous puissiez sérieusement proposer une voie de dépassement centrale qui ne ferait qu'augmenter encore la dangerosité du boulevard. L'aménagement qui va être réalisé en créant une file spécifique pour les vélos et une file de circulation unique dans chaque sens pour le trafic motorisé, va mettre fin à ces comportements dangereux et améliorer la sécurité de tous les usagers sans exception.

La vitalité de nos commerces constitue le troisième enjeu. M. Philippe DUCLOUX n'est pas présent pour en parler mais je vais le faire très rapidement. Il faut mettre fin à cette idée reçue : les aménagements cyclables ne dévitalisent pas le commerce, bien au contraire. Toutes les études menées à ce sujet montrent que les espaces publics où les cyclistes peuvent circuler et s'arrêter en toute sécurité sont des espaces bénéfiques aux commerces. Figurez-vous que le cycliste qui ne dépense pas son argent dans une voiture le dépense ailleurs. De plus, nous allons embellir et végétaliser le boulevard, le rendant propice à la promenade et au lèche-vitrine. Je précise en outre que toutes les zones de livraison seront bien toutes reconstituées à l'identique.

Dernier enjeu, le cadre de vie de nos concitoyens. Nous avons voulu que ce projet ne soit pas uniquement un projet d'aménagement cyclable, mais également un projet d'embellissement et de végétalisation du boulevard. Nous avons été un peu aidé par le Budget participatif à ce sujet. Nous avons l'opportunité d'embellir le boulevard, notamment sur des sites symboliques comme le Bataclan, les abords du futur jardin Truillot et la place Léon Blum. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse très précise. Ce projet constitue l'un des plus importants projets de l'arrondissement en termes de dimension et en termes de service rendu pour nos concitoyens. M. Jacques LEFORT a redemandé la parole. »

M. LEFORT : « M. JAPHET, je trouve que vous allez un peu fort dans la caricature du propos. Nous essayons d'expliquer quelque chose de très simple : nous ne voulons pas d'un projet qui obstrue l'arrondissement, nous voulons des pistes cyclables. Vous commencez vos propos en disant que nous sommes contre le vélo. Ce n'est pas du tout l'objet de notre propos. Nous sommes justement en train de vous dire qu'il y a d'autres façons de faire des pistes cyclables, plus économes des deniers publics, du temps de travaux, et de l'espace circulé. Par exemple, le projet que nous vous avons proposé en mettant la même piste cyclable mais 50 cm plus large et d'un seul côté du boulevard, ce qui permettrait d'économiser 2,7 millions d'euros et un nombre certain de désagréments.

Nous ne sommes pas du tout contre le vélo. Nous avons effectivement voté le Plan vélo. Je ne me souviens pas du tout du fait que Mme Nicole SPINNEWEBER ou M. Christian SAINT-ÉTIENNE se soient inquiétés du non-démarrage de ce plan ; il faudrait que vous m'en communiquiez la date. Concernant votre allusion sur le fait que nous serions contre le logement social, nous pourrions vous citer le nombre de logements sociaux que nous avons votés à ce Conseil d'arrondissement pour vous aider à vivre plus sereinement nos votes sur ce thème.

Vous êtes revenu sur chaque considérant du vœu qui selon vous chercherait à faire peur, en expliquant que vous étiez un as de la concertation sur ce projet. Je ne suis pas d'accord. La preuve que cette concertation n'est pas du tout à la hauteur de nos attentes vis-à-vis de notre municipalité, c'est le fait qu'une petite pétition envoyée sur internet et dans quelques boîtes aux lettres a rassemblé 1000 signatures en quatre semaines. Vous allez me répondre que vous avez réassemblé 16 000 signatures grâce au Plan vélo. Bien entendu, ces mêmes 1000 personnes ont voté pour les pistes cyclables car elles les souhaitent sur le boulevard Voltaire, mais elles ne veulent pas d'un projet qui obstrue totalement l'arrondissement et le boulevard, et qui va refaire les mêmes erreurs que celles des boulevards Saint Marcel ou Magenta.

Vous dites qu'aucun habitant ne vous a proposé de piste sur chaussée. J'ai sous les yeux un courrier du 30 août 2016 écrit par un habitant qui vous propose une solution avec des marquages au sol. Cet habitant n'a jamais été écouté.

La proposition de faire une piste cyclable sur la voie pompiers est une proposition qui vient naturellement à l'esprit car les gens se disent qu'on va créer une voie de 4 mètres de large sur des trottoirs, sur lesquels on va d'ailleurs devoir retirer à cette occasion les pieds d'arbre carrés que vous avez installés. Il devrait largement y avoir de la place pour faire passer des pistes vélos sans toucher les voies principales de circulation. C'est une proposition qui tombe sous le sens.

En fait, le projet n'est pas un projet de piste cyclable, mais un projet d'obstruction pour limiter l'usage de la voiture. Mais en réalité ce projet va augmenter la pollution de l'air. Je vous donne un exemple concret : les salariés de l'Hôtel de Ville n'ouvrent plus leurs fenêtres à cause de l'odeur et du bruit venant des bouchons au pied du bâtiment, conséquence de l'obstruction de la circulation sur le boulevard.

Vous nous expliquez que les pistes cyclables ne diminuent pas la vitalité du commerce. A quel moment ai-je pu dire cela ? Je dis simplement que les gens ne viendront plus dans les quartiers où

les files interminables de voitures se forment, où l'on ne pourra plus venir se garer. Les gens ne viendront plus sur le boulevard.

Il ne s'agit pas d'être contre le vélo ou de vouloir à tout prix laisser les choses telles qu'elles étaient. Nous voulons des pistes cyclables sur ce boulevard, nous voulons un arrondissement moins pollué, et qui soit circulé de façon à ce que les secours puissent remonter rapidement le boulevard et que les camions-poubelles puissent passer sans bloquer la voie. C'est le projet que nous portons à ce Conseil d'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET pour une courte réponse. »

M. JAPHET : « La pétition dont vous parlez est une pétition de désinformation. Quand on écrit « aggravation du risque d'accident », « impossibilité pour les pompiers et les ambulances de remonter le boulevard », « commerces déjà fragilisés », « les embouteillages créeront nuisances sonores et pollution pour les riverains », et quand on fait peur aux gens, vous trouverez toujours un millier de personnes qui vont avoir peur et qui vont signer. Mais cela n'exprime que votre talent à faire peur aux gens. »

M. LEFORT : « Ce sont les commerçants qui sont à l'origine de cette pétition. »

M. JAPHET : « Je vous ai écouté, mais c'est à mon tour de prendre la parole. Concernant l'obstruction, la Direction de la Voirie a expliqué à chaque fois qu'on réduisait la capacité de circulation automobile du boulevard Voltaire de 15 à 20 %. On a effectivement dit que ce serait visible aux heures de pointe, mais cette diminution se résorberait naturellement. On a réduit la capacité de 50 % sur la Place de la Nation, sans compter la suppression des contre-allées. La Place de la Nation est-elle embolisée ? Non. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir.

Quant à la voie pompiers, je ne sais pas si vous l'aviez remarqué mais il y a des piétons sur les trottoirs. Si vous mettez une piste cyclable là où il y a des piétons, vous empêchez les piétons de circuler.

Je ne sais pas où vous avez vu qu'il ne sera plus possible de se garer. Nous avons dit et répété que l'on reconduisait à l'identique l'offre de stationnement pour les livraisons et pour le stationnement résidentiel ou rotatif. Il y aura une légère baisse due à la création de stationnements vélos et deux-roues motorisés qui supprimeront quelques places de stationnement, mais c'est à la marge. Je ne sais pas d'où vous viennent toutes ces peurs. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cet échange approfondi. Je retiens que les propositions avancées par M. LEFORT, avec lesquelles il va voir l'ensemble des commerçants du boulevard pour leur dire combien le projet de la Ville est dangereux et va les mettre en danger, ne sont pas sérieuses sur le plan technique. Je l'ai souvent dit, nous avons la chance d'avoir les services techniques de la voirie de la Ville de Paris car ils sont très compétents.

Il est clair que la proposition de mettre en place une piste cyclable que d'un seul côté, comme vous l'avez évoqué, et qui serait en double sens, brisant la symétrie du boulevard, ne tiendrait pas longtemps devant l'architecte des Bâtiments de France. Je vous rappelle que nous n'avons pu rien installer sur le rond point de la Place Léon Blum car cela brisait l'axe de symétrie du boulevard Voltaire entre Nation et République, selon l'argument de l'architecte des Bâtiments de France. J'imagine très bien quel sort pourraient réserver les Architectes des Bâtiments de France à un projet de piste cyclable bidirectionnelle sur un seul côté du boulevard qui en briserait la symétrie, sans parler de la création d'une route à trois voies, qui sont les plus accidentogènes de France.

Elles ont été progressivement supprimées car une voie de dépassement par le milieu crée beaucoup d'accidents. Manque de chance, le boulevard Voltaire est particulièrement accidentogène car il y a un petit peu plus qu'une voie et les gens mordent sur la voie d'en face pour doubler les voitures qui roulent à 30km/h, pour un peu de gain de temps. Cela provoque des accidents, avec des deux-roues qui se retrouvent par terre et des piétons renversés.

Ce projet n'est donc pas très sérieux. Nous avons avancé un projet que ni Pierre JAPHET, ni Florent HUBERT, ni moi-même n'avons dessiné. Ce sont les services qui l'ont dessiné. Il faut remettre le rôle des élus à leur place. Notre rôle n'est pas d'esquisser un dessin puis de le montrer aux commerçants en disant qu'il est meilleur que le projet stupide de la Mairie. Les choses ne doivent pas se passer de telle manière. Intervenir dans l'espace public de Paris est extrêmement compliqué : il y a des réseaux, des réglementations, des usages nombreux et contradictoires. Il n'est pas sérieux d'agiter l'opposition, notamment celle des commerçants, de telle façon. Heureusement, lorsque l'on repasse avec Pierre JAPHET et Florent HUBERT, et qu'on leur fournit des explications, les commerçants deviennent assez convaincus de la qualité du travail conduit par les services de la Ville.

J'imagine que nous aurons à nouveau l'occasion de débattre à ce sujet. Les travaux commenceront en juillet et se termineront dix-huit mois plus tard. Je pense que nous n'aurons plus ce débat au Conseil d'arrondissement dans dix-huit mois car, comme pour le jardin Truillot, chacun sera heureux d'inaugurer un beau projet. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le plan vélo soumis aux parisiens fin 2014 ne portait pas sur les détails des projets, et que le soutien obtenu alors ne valait pas carte blanche à la Mairie pour emboliser l'arrondissement,

Considérant que le projet présenté par la Mairie le 10 février 2016 était surdimensionné et conduirait inévitablement à obstruer et dévitaliser le boulevard Voltaire, à l'image du boulevard Magenta,

Considérant les contre-propositions formulées dès lors par les habitants à la mairie : simple marquage de chevrons blancs sur chaussée, pistes sur trottoirs à la place de la voie pompier à créer, etc.

Considérant le « *voeu relatif à des pistes cyclables boulevard Voltaire respectueuses du cadre de vie, du développement économique et des deniers publics* » défendu par les élus Les Républicains du 11^e au conseil d'arrondissement du 3 mai 2016. Cette alternative proposait une piste à double sens d'un seul côté du boulevard, ce qui aurait évité la moitié des travaux (2,7 millions d'euros d'économies), et permis de maintenir une voie centrale de dépassement pour garder sa fluidité au boulevard,

Considérant que le 18 avril 2017, soit quelques semaines avant le début des travaux, la Mairie a organisé une réunion publique, non pas pour co-construire avec les habitants, mais pour imposer un projet qui n'avait en rien évolué depuis un an, sauf son coût passé de 4 à 5,5 millions d'euros,

Considérant qu'une pétition a été créée dans la foulée de cette réunion pour demander à la Mairie de retirer son projet et de consulter réellement les parisiens. Cette pétition a rassemblé en un mois un millier de signatures (sur www.agirparisest.fr et en version papier) et les soutiens continuent à affluer,

Considérant que le 7 juin 2017 la Mairie a organisé une réunion d'échange avec les commerçants via un courrier qui présentait la réunion comme ouverte à tous les magasins du boulevard, mais qui en réalité n'avait été distribué qu'à une cinquantaine d'entre eux,

- que cette réunion tardive et mal annoncée a suscité un fort émoi parmi les commerces du boulevard soupçonnant la Mairie de leur confisquer la concertation sur un sujet crucial,
- que les commerçants se sont, par conséquent, fortement mobilisés lors de cette réunion qui s'est déroulée dans un climat particulièrement houleux,
- que cette réunion a permis de mettre en valeur des craintes fondées sur l'avenir des terrasses compromises par la voie pompier, ou encore sur les places livraison qui diminueront,
- que cette réunion s'est tenue un mois à peine avant le démarrage du chantier côté République, empêchant une anticipation sereine de la phase travaux.

Considérant les risques forts que comporte le projet pour des commerçants déjà fragilisés par les manifestations à répétition, par la rénovation très dommageable de la place de la République, ainsi que par la désaffection relative de certains quartiers du 11^e suite aux attentats de 2015,

Considérant les nuisances que ce projet fait courir aux habitants en matière de pollution sonore et olfactive du fait des embouteillages, mais aussi en termes de sécurité :

- le resserrement des voies centrales conduiront les deux-roues motorisées à prendre des risques pour doubler, quand elles ne prendront pas les trottoirs dégagés par la voie pompiers,
- la traversée du boulevard, en trois fois, sera accidentogène pour enfants et personnes âgées,
- les véhicules d'urgence seront gênés pour remonter rapidement le boulevard.

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus Les Républicains,

EMET LE VŒU :

- que la Mairie revoie son projet tant qu'il est temps, qu'elle écoute les craintes, contraintes et contre-propositions des élus, habitants de l'arrondissement et commerçants du boulevard,
- que cette dynamique vertueuse permette de créer ensemble des pistes cyclables qui préservent à la fois la qualité de l'air et la vitalité des quartiers traversés.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Les Républicains et UDI. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201719 Vœu relatif au maintien du Secrétariat Général d'Aide aux Victimes (SG-AV)

M. le Maire : « Nous avons été informés hier d'un rendez-vous qui a eu lieu à l'Elysée, avec les associations d'aide aux victimes qui ont été créées après les attentats de 2015. Elles nous ont alertés de la prochaine disparition du Secrétariat Général d'Aide aux Victimes qui, en tant que structure interministérielle, avait un positionnement hiérarchique dans la sphère politico-administrative française qui lui permettait d'avoir le bon niveau pour intervenir et faire bouger des ministères et des services rattachés à différents ministres. Ce Secrétariat serait remplacé par un simple service au sein du Ministère de la Justice. Dans l'urgence, et je m'en excuse, nous avons été amenés à rédiger ce vœu pour que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin que l'aide aux victimes puisse continuer à bénéficier d'une structure qui a l'autorité suffisante pour assurer cette nécessaire coordination interministérielle et inter-institutionnelle pour le suivi de l'aide aux victimes. Mme Dominique KIELEMOËS souhaite prendre la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Toutes les associations de victimes sont d'accord pour que cette instance interministérielle soit recréée, et ont profondément et unanimement exprimé le vœu que cette cellule interministérielle soit rattachée au Premier Ministre et pas à un ministre. Nous savons très bien que dans notre République, c'est le Premier Ministre qui a l'autorité sur les ministres. Et derrière le Premier Ministre, c'est le Président de la République. Les associations de victimes ont été reçues hier par le directeur de cabinet de M. Emmanuel MACRON. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose d'adopter sans autre débat ce vœu compréhensible à tous. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les attentats terroristes commis sur le sol français qui ont frappé un grand nombre de victimes, et notamment à Paris ;

Considérant l'étendue des préjudices subis par chacune des victimes, la spécificité de chaque situation individuelle et le temps long de la réparation ;

Considérant que l'accompagnement et le suivi des victimes requièrent l'intervention de plusieurs ministères (Affaires sociales et santé, Justice, Famille, Education nationale, Travail, transports, Logement, Défense, Intérieur) et de plusieurs organismes (Fonds de Garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVIG), Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CIAV), Cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP), Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), Caisses d'assurance maladie, Centre de crise et de soutien rattaché au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (CDCS), Comités locaux de suivis des victimes d'actes terroristes (CLSV), Associations de Victimes et d'Aide aux Victimes) ;

Considérant que face à ce constat, il a été créé un Secrétariat Général d'Aide aux Victimes (SG-AV) permettant à ces dernières de n'avoir qu'un seul interlocuteur et de coordonner le caractère pluridisciplinaire et pluri-institutionnel que nécessite la réponse qui doit être apportée à chaque victime ;

Considérant que la création de cette structure interministérielle répondait à une demande forte des associations de victimes des attentats, appuyée par les parlementaires composant la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme ;

Considérant les inquiétudes exprimées récemment par les associations de victimes et de certaines victimes, qui craignent de voir disparaître le SG-AV au profit d'un service du ministère de la Justice, organisation qui ne permettrait pas une coordination optimale des différents ministères et intervenants impliqués dans le suivi de l'aide aux victimes ;

Considérant l'implication et le rôle des services de la ville de Paris, en collaboration avec ceux de l'État et avec les associations pour que les victimes, leurs familles, les habitants et les usagers parisiens continuent d'être aidés efficacement et justement ;

Sur proposition de Madame Nawel OUMER et de l'ensemble des élus du Conseil du 11^e arrondissement de Paris ;

EMET LE VŒU

Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin que l'aide aux victimes continue de bénéficier d'une structure ayant l'autorité pour assurer la coordination interministérielle et inter-institutionnelle nécessaire au suivi de l'aide aux victimes.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE DU 11^e ARRONDISSEMENT**Q11201705 Question orale relative à l'implantation de défibrillateurs dans les gymnases Berlemont et Fontaine au Roi**

Considérant que le 3 avril 2017, un jeune homme est décédé suite à une crise cardiaque dans le Gymnase Berlemont ;

Considérant que dans ce quartier, une partie de la population a difficilement accès aux soins et est donc plus fragilisée ;

Considérant l'absence de défibrillateur dans le gymnase, pour effectuer les premiers soins en urgence ;

Le groupe Communiste – Front de Gauche souhaite savoir quelles dispositions ont été prises par la mairie centrale et les services compétents afin d'installer en urgence des défibrillateurs dans les gymnases Berlemont et Fontaine au Roi.

M. le Maire : « Le dernier point de l'ordre du jour est une question orale posée par M. TIBERTI. »

M. TIBERTI : « La question est transparente et ne nécessite pas beaucoup d'explications. Mais au moment où la Ville développe toute une politique pour permettre au plus grand nombre d'entre nous d'être secouriste, il est important de mettre partout des défibrillateurs afin de permettre à ces secouristes désormais formés d'avoir les moyens de sauver les vies nécessaires. »

M. le Maire : « Merci. Vous avez raison d'autant plus que cette question fait suite au décès accidentel (crise cardiaque) d'un jeune homme le 3 avril dernier dans le gymnase Berlemont.

A ce jour, il n'y a pas d'obligation réglementaire à avoir des défibrillateurs dans chaque équipement sportif, à l'exception des piscines pour lesquelles la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) a déjà passé son propre marché et installé les défibrillateurs.

Néanmoins, nous avons mis en place un grand plan de déploiement de défibrillateurs, en lien avec la Direction des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Santé, pour couvrir les établissements sportifs. Avec Mme Liliane CAPELLE, nous avons demandé à ce que Berlemont et Fontaine au Roi soient équipés en priorité. Ainsi, les défibrillateurs en question ont été livrés le mardi 13 juin dernier au sein de ces deux équipements et seront mis en service le 29 juin prochain par la société gestionnaire.

Par ailleurs, les agents présents sur ces deux sites et, à terme, l'ensemble des agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports présents sur le territoire de l'arrondissement, recevront une formation complémentaire aux premiers secours, et notamment à l'utilisation des défibrillateurs.

Enfin, il est à noter qu'à ce jour, 7 gymnases de la DJS sur 8 (y compris Breguet) sont équipés d'un défibrillateur. Le dernier, le gymnase Philippe Auguste, en sera équipé très prochainement.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et un très bon été. »

A 23h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.